



Itinéraires
Caen & Lisieux

Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Année 2024

PROTOCOLE VIOLENCE 72 h	6
AUTEUR DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES	10
ACCUEIL DE JOUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	14
DISPOSITIF RELEVE TOIT	28
CHU FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES	32
MAISON DES FEMMES	46
LE CAMION DES FEMMES	50
PARCOURS SORTIE DE PROSTITUTION	60
DISPOSITIF DE PROTECTION AC'SE	72
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUES ET GROUPE DE PAROLE	78
PARTENARIAT	86
PERSPECTIVES	90
LES FICHES ACTION	95
SIGLES ET ACRONYMES	
ANNEXES	

L'association ITINERAIRES, forte de son expérience de plus de trente ans auprès de personnes vulnérables développe des dispositifs d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement qui viennent compléter ceux déjà existants au sein de l'association.

Les valeurs de l'association ITINERAIRES

Notre association a pour but de mettre à disposition de toute personne isolée avec ou sans enfant, en situation de détresse, une aide matérielle morale et psychologique lui permettant de surmonter ses difficultés et de trouver sa place dans la société.

Prenant en compte de façon prioritaire la personne dans sa singularité, l'association Itinéraires s'efforce de comprendre ses besoins et contribue à la recherche des moyens à mettre en œuvre.

Ainsi et afin de favoriser l'insertion des personnes accompagnées, l'association s'engage à privilégier tout partenariat et conventionnement avec des fédérations, associations sportives et des organismes développant la culture, l'aide au logement etc. ...

L'association s'engage dans des valeurs qui respectent :

- **L'inconditionnalité** de tout individu dans le respect de sa dignité humaine et dans ses dimensions psychologiques, sociales, économiques
- **La confiance dans la personne** avec la conviction que chaque personne dispose d'un potentiel de développement personnel à faire émerger et à faire évoluer...
- **La solidarité** en s'inscrivant dans une démarche de lutte contre les exclusions en concertation avec les acteurs présents sur le territoire local, national, international...
- **L'engagement** par une volonté d'offrir des services de qualité s'adaptant à l'évolution des publics et des besoins sociaux une volonté de transparence, de collaboration avec tous les partenaires et les pouvoirs publics

L'expertise de l'Association Itinéraires

Bien implantée sur le territoire départemental, impliquée et inscrite dans la dynamique de travail en réseau, l'association Itinéraires est depuis des années engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'association Itinéraires veille à la formation continue de l'ensemble des salariés en lien avec la problématique des femmes en situation de violences.

L'association est régulièrement invitée pour dispenser des formations sur la thématique des violences faites aux femmes. Sur sollicitation de la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'association Itinéraires participe à la formation et à l'information des policiers, gendarmes, avocats, ...

Depuis 2017, nous participons à la commission violences intrafamiliales de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Les rencontres ont pour objectifs :

- De permettre aux adhérents d'échanger, de réfléchir ensemble, de mutualiser les pratiques grâce à une meilleure connaissance réciproque,
- De favoriser la rencontre avec des partenaires et autres réseaux afin d'élargir la réflexion, appréhender et comprendre l'ensemble des enjeux.
- De construire une expertise collective, un positionnement régional sur les questions des violences intrafamiliales, d'être force de proposition, d'action et de mobilisation.

Les différents dispositifs pour venir en soutien aux femmes victimes de violences

Actuellement, l'association dispose de différents dispositifs à la fois de prévention, de protection et d'accompagnement à l'égard des femmes victimes de violences.

Protocole violences 72 h :
Accueil d'urgence des femmes
et des enfants victimes de violences

Depuis 2006 et dans le cadre du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, 4 places d'hébergement à Caen et 3 à Lisieux étaient mobilisables en extrême urgence pour mettre à l'abri une femme et ses enfants en danger suite à un départ précipité du domicile.

Dans le cadre de ce protocole créé en 2006, l'association Itinéraires a proposé, à partir de ses deux structures d'urgence (Caen et Lisieux) et en lien avec différents partenaires, un dispositif activé au moment de la crise ; il permettait l'accueil immédiat par des professionnels formés à cette problématique et un hébergement pour 72 heures, soit 3 nuits, dans un lieu sécurisé et collectif, pouvant être renouvelé si besoin (évaluation conjointe personne accueillie / professionnel).

Ce protocole visait à renforcer la prévention, la lutte contre l'ensemble des violences faites aux femmes.

Article 1 :

- Les violences conjugales et intrafamiliales,
- Les agressions sexuelles,
- Les violences sexistes,
- Toutes les formes de harcèlement,
- La prostitution,
- Les mutilations sexuelles,
- Les mariages forcés.

Sur l'année 2023, **97 femmes et 67 enfants** ont pu être hébergés en urgence dans le cadre du Protocole violence à Caen et à Lisieux suite à un départ du domicile conjugal :

Le CHRS La Source a permis l'accueil et l'hébergement de 58 ménages et 45 enfants.

Le foyer l'Etape a permis l'accueil et l'hébergement de 39 ménages et 22 enfants.

En septembre 2023, à la demande de la DDETS, les 3 places du PV 72h du foyer l'Etape, ont été remplacées par des places CHU FVV.

En juillet 2024, à la demande de la DDETS, les 4 places du PV 72h du CHRS La Source ont été fermées suite à l'ouverture de 14 places CHU VV sur Caen.

Depuis septembre 2023, ces places sont régulées et orientées uniquement par le 115.

Même si nous pouvons saluer l'augmentation significative des places VIF sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la mise à l'abri immédiate des victimes en danger reste une réelle problématique à ce jour faute de places disponibles immédiatement.

Le protocole 72h avait pour intérêt principal la mise à l’abri immédiate des victimes et était conventionné en lien étroit avec le 115 qui au-delà des 72h et faute d’autres solutions pouvait accueillir à l’hôtel les victimes dans l’attente d’une solution plus pérenne.

La saturation du dispositif hôtelier et le plafonnement des nuitées d’hôtel à compter de septembre 2023 a paralysé le fonctionnement de ce dispositif.

Au premier semestre 2024, au CHRS La Source, nous avons accueilli **7** personnes dont **4** femmes et **3** enfants qui se sont maintenues sur le PV 72h bien au-delà de la durée des 72h faute de solution de sortie mobilisable en urgence. Les places étant occupées sur une longue durée, d’autres accueils n’ont pas pu se réaliser.

Type d’hébergement à la sortie	Nombre
Accueil classique Source	2
Eloignement géographique Grenoble	1
Inconnue	1
<u>Total</u>	4

Auteurs de violences Intra familiales

Considérant que la problématique globale des violences faites aux femmes ne peut être dissociée de l'auteur de ces violences, l'association Itinéraires a travaillé sur le sujet de l'éloignement du mis en cause et dispose d'une place d'hébergement fléchée AVIF au sein du CHRS Le Jardin de Lisieux (cf. convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Lisieux signée le 25/11/2016 entre la Sous-Préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association).

Le dispositif d'éviction du conjoint violent s'applique à divers stades de la procédure pénale (pré-sentenciel/sentenciel ou post-sentenciel).

- Accompagnement social

En lien étroit avec le SPIP et le CIDFF, en charge du suivi socio-judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation du CIDFF), les travailleurs sociaux du CHRS procèdent à la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co-construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées sont remis au résident à l'accueil).

- Protocole de suivi

Dès l'accueil, le chef de service CHRS informe l'auteur des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, suivi social avec entretiens hebdomadaires, participation financière à l'hébergement égale à 20% du montant des ressources).

Désignation de 2 éducateurs en charge du suivi social. Des évaluations régulières, en présence du SPIP, jalonnent l'accompagnement CHRS.

- Sortie du dispositif AVIF

Le résident quitte le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date de l'audience. En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En 2024, le CHRS a accueilli dans ce cadre :

- **1** femme et son enfant pour une mise en sécurité à la demande du substitut du procureur du parquet du tribunal judiciaire de Lisieux. Le ménage a quitté le dispositif après 5 jours d'hébergement pour être accueilli dans sa famille.

Accueil de jour
Femmes victimes
de violences conjugales

Dans la continuité de son engagement, l'association Itinéraires a ouvert le 01 octobre 2013 un lieu d'accueil de jour identifié et dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

Cet espace, situé au sein des locaux du SAAS au 171 rue de Bayeux à Caen, est ouvert le lundi de 10 h à 13 h, mardi – jeudi – vendredi de 10 h à 16 h ; le mercredi sur rendez-vous. Il s'agit d'un lieu relai, de pause, de soutien, d'accompagnement pour préparer, éviter ou gérer parfois en urgence un départ du domicile, rompre l'isolement subi souvent depuis plusieurs années.

Cet accueil de jour permet à toute femme majeure seule ou accompagnée de ses enfants de venir dans cette structure spécialisée et identifiée à la problématique des violences conjugales. Il s'agit bien de ne pas référer la personne à un travailleur social mais à un lieu ressource dont elle peut disposer autant de fois que nécessaire, à son rythme (les allers et retours sont indispensables à la maturation de la réflexion), à sa façon (elle peut y rester seule ou avec ses enfants une heure ou la journée, se reposer, se poser, boire un café, changer son enfant, lui permettre de dormir, de jouer, ...).

Ce lieu offre aux femmes victimes de violences conjugales le temps nécessaire à la réflexion, l'élaboration d'une demande, à la construction d'un projet. Cette maison d'habitation individuelle se veut sécurisée (interphone) et sécurisante (à l'abri des regards extérieurs).

L'équipe a souhaité que cet espace soit chaleureux afin que les femmes puissent s'y sentir rapidement bien et en sécurité. Un salon avec des canapés confortables, des espaces pour les enfants, un coin lecture, donne sur un jardin calme et reposant à l'abri des regards indiscrets. Accueillir, c'est donner l'hospitalité, c'est recevoir d'une certaine façon, c'est offrir à l'autre ce dont on pense qu'il a besoin. Ce lieu a été pensé comme tel et d'abord et avant tout avec chaleur, humanité, protection et réconfort.

Une équipe de professionnels est dédiée et formée à cette problématique. Elle se compose d'une cheffe de service, de deux assistantes sociales, de trois éducateurs.trices spécialisés, d'une coordinatrice pour le Camion des Femmes et d'une psychologue.

Ce lieu permet aux professionnelles formées à cette problématique de :

- **Accueillir** soit au téléphone (ligne dédiée), soit physiquement de façon individuelle ou collective.
- **Ecouter** la personne, simplement dire le caractère insupportable de la violence subie. Ecouter **sans jugement** les sentiments éventuellement contradictoires, le sentiment de honte, la nécessité exprimée de voir la violence cesser, sans pour autant pouvoir décider de partir, les craintes de voir se dissoudre la cellule familiale, les craintes par rapport aux enfants, à l'entourage, au qu'en dira-t-on.
- **Encourager** la non banalisation des situations de violences vécues par ces femmes et/ ou leurs enfants et faire émerger des compétences potentielles en posant sur ces femmes un regard bienveillant.

- **Permettre** de trouver des appuis familiaux ou amicaux (rompre l'isolement).
- **Inform**er la personne de ses droits, des différentes possibilités qui s'offrent à elle, des recours, en mettant aussi à disposition des plaquettes d'informations, des guides actualisés pour permettre une décision éclairée.
- **Orienter vers les services relais compétents** présents sur le territoire (justice, accès aux droits, santé physique et psychologique, protection de l'enfance, hébergement, logement)
- **Orienter, informer** les professionnels, les voisins, les familles à la recherche d'informations.

La question des risques pour les enfants exposés aux violences au sein du couple est maintenant démontrée et se doit d'être prise en compte. C'est un axe important dans les plans gouvernementaux de lutte contre les violences conjugales.

Les professionnels du lieu d'accueil de jour, sensibilisé à ces conséquences, a une attention particulière aux enfants « victimes de violence conjugale ».

Quand ils sont présents :

- Par l'observation (attitudes, comportements, mots, maux, ...)
- Par des propositions de jeux.

Quand ils ne sont pas présents :

Le professionnel aborde avec sensibilité cette question.

- Pour éviter la banalisation de ce qui se passe (« je les protège en leur disant : ce n'est rien, c'est fini » ...)
- Pour aider la mère à la sécurisation de ses enfants, par le biais d'un échange. Le professionnel est attentif aux besoins de l'enfant en repérant s'il est victime direct ou indirect, s'il présente des somatisations et de quelles natures, s'il joue ou pas, il interroge sa scolarité, ...

Ce lieu d'accueil de jour identifié pour les femmes victimes de violence peut :

- **Permettre**, s'il est souhaité, un accompagnement individualisé pour une prise d'autonomie,
- **Offrir une domiciliation** aux personnes qui sont encore au domicile conjugal,
- **Offrir** un premier entretien avec la psychologue du service,
- **Etre un lieu ressource** pour les différents professionnels, les élus, les citoyens en quête de renseignements.
- **Offrir un espace sécurisant et chaleureux**, pour aller et venir sans pression, ni contrainte, pour se poser et se reposer, partager un café, se protéger de la violence pendant une heure ou une journée, être en paix et dans le calme, profiter d'un moment pour soi sans avoir à s'en justifier.
- **Permettre l'expression collective** grâce au groupe de parole coanimé avec le Planning familial. Echanges importants pour diminuer le sentiment de honte, de solitude, ... (*voir chapitre spécifique page 75*).

Consolidation des accueils de jour :

Les accueils de jour et les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO), recensés dans les départements, constituent, pour le gouvernement, des dispositifs d'accompagnement « indispensables » pour les femmes victimes de violences, leur garantissant une prise en charge plus précoce, une plus grande fluidité dans leur parcours pour s'en sortir et une meilleure coordination des actions mises en place à cet effet.

Acteur de ce dispositif, nous confirmons l'importance de la consolidation de ces lieux qui ont une visée préventive et d'accompagnement. La multiplication sur le territoire national est aussi le signe de la volonté de rompre l'isolement dans lequel les femmes subissant ces violences sont enfermées depuis toujours.

2023			2024		
Accueils	Présents	Sorties	Accueils	Présents	Sorties
164	218 dont 54 présentes en 2022	166 dont 45 présentes en 2022	151	195 dont 40 présentes en 2023, 2022 et 2020	143 dont 40 présentes en 2023, 2022 et 2020

Nous constatons cette année une fréquentation de 195 femmes et 188 enfants soit **383 victimes**.

1. Le profil des femmes présentes en 2024

→ Le total des femmes venues sur Caen en 2023 est **195** dont 40 déjà présentes en 2023

- **82** femmes accompagnées d'au moins un de leurs enfants,
- **18** mères venues sans leurs enfants,
- **95** femmes seules.

Soit **51 %** de mères (*74.3 % en 2023*).

→ L'âge moyen des femmes est de **40.3 ans**, la plus jeune ayant 18 ans et la plus âgée 73 ans.

- **7.3 %** des femmes ont moins de 25 ans (*9 % en 2023*)
- **28.6 %** ont entre 25 et 35 ans (*32.8 % en 2023*)
- **52.6 %** ont entre 36 et 55 ans (*47.6 % en 2023*)
- **11.4 %** ont plus de 55 ans (*9 % en 2023*).

188 enfants ont subi la violence conjugale en 2024 (*95 en 2023*).

- **11.8 %** des enfants ont moins de 3 ans
- **25.5 %** des enfants ont entre 3 et 5 ans
- **13.3 %** des enfants ont entre 6 et 8 ans
- **27.6 %** des enfants ont entre 9 et 14 ans
- **10.1 %** des enfants ont entre 15 et 17 ans
- **11.7 %** des enfants ont plus de 18 ans

L'espace permet aux jeunes enfants d'être présents mais dans une pièce dédiée dans laquelle des jouets ou livres sont à disposition. Quand les enfants sont présents, les femmes restent peu longtemps, repartent avec des premières informations et un rendez-vous.

2. L'origine géographique des femmes reçues

→ **42.7 %** des femmes accueillies résident à Caen (*55.5 % en 2023*) dont **38.5 %** dans les quartiers prioritaires. **57.3 %** viennent des autres villes du département.

→ L'accueil de jour reçoit des femmes qui viennent de l'ensemble du département Calvadosien.

3. Les services qui orientent

–	SAO du SAAS	25
–	AS Secteur	22
–	115	20
–	Elle-même	16
–	3919	13
–	Tiers	12
–	CCAS / Mairies	10
–	SAMU social	9
–	Famille	7
–	Bailleur	5
–	Avocat	4
–	FAST	3
–	ASTI 14	3
–	Police	3
–	AFPA	2
–	Maison de l'Habitat	2
–	Médecin	2
–	ADAPT	1
–	AMFP	1
–	Boussole	1
–	CADA	1
–	CAF	1
–	Camion des femmes	1
–	CARSAT	1
–	Centre de planification	1
–	CHU	1
–	CIP	1
–	CHRS La Source	1
–	EPE	1
–	EPSM	1

–	Foyer Chemin Vert	1
–	Hôtel maternel	1
–	Mission locale	1
–	PAPS	1
–	Planning familial	1
–	Psychologue	1
–	Psychologue police	1
–	Service de médiation	1
–	SPADA FTDA	1
–	119	1
–	Autres partenaires	9
–	Non réponse	5

Nous retrouvons les partenaires habituels : les AS de secteur, le 115 ; le 39-19, les CCAS et services de Mairie, le Samu Social, les services de police et de gendarmerie.

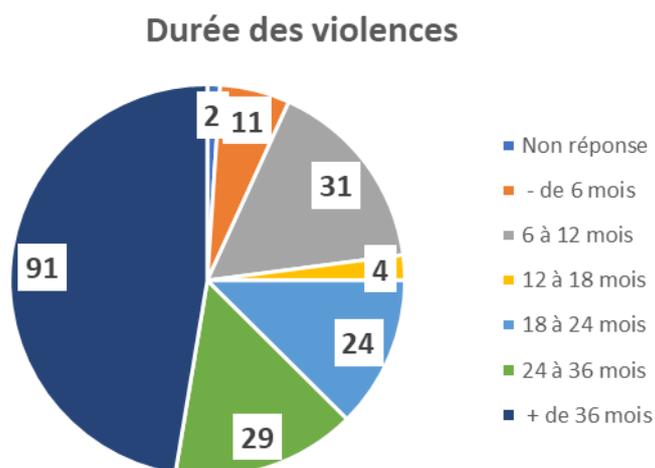
Cette liste de partenaires qui orientent atteste que l'information et la communication autour de l'existence de ce lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violences conjugales portent leurs fruits.

Les orientations du CHRS La Source concernent principalement les femmes reçues dans le cadre du protocole d'accueil 72 heures.

4. La situation professionnelle des femmes reçues

25.5 % des femmes sont en activité professionnelle. Nous confirmons que les violences conjugales concernent l'ensemble des catégories socio-professionnelles (*agent administratif, agent CPAM, agent d'entretien, aide à domicile, aide-soignante, artiste, ASH, ASMAT, ATSEM, auto-entrepreneuse, auxiliaire de vie, barmaid, commerçante, électricienne, employée de banque, enseignante, étudiante, formatrice, gardien de la paix, gestionnaire de paie, infirmière, intérimaire, livreuse Uber Eat, orthophoniste, ouvrière agricole, plasticienne, prothésiste ongulaire, rédacteur production, responsable magasin, ressources humaines, secrétaire médicale, serveuse, sophrologue, surveillante scolaire, téléconseillère, vendeuse, veilleuse de nuit*).

5. La situation des femmes au regard de la violence subie



Éléments déclencheurs de la violence

Vie commune	103
Grossesse	26
Addiction	12
Naissance des enfants	7
Mariage	4
Départ à la retraite	2
Regroupement familial	1
Autre	37
	192

La durée des violences subies par les femmes accueillies est très variable. Alors que certaines femmes partent dès la première gifle et/ou humiliation, d'autres subissent le cycle de la violence pendant plusieurs mois voire plusieurs années. Les études montrent qu'en moyenne, les femmes mettent 7 ans à quitter un conjoint violent. Quelle que soit la durée des violences subies, toutes les femmes présentent un traumatisme et expriment le besoin de venir parler de ce qu'elles ont traversé ou traversent encore pour « réapprendre à vivre ».

La majorité des femmes arrivent angoissées, voir paniquées et disent repartir apaisées après une pause dans ce lieu qu'elles nomment chaleureux et accueillant.

Cet accueil de jour est très apprécié par les utilisatrices car il permet de prendre un café, de se sentir en sécurité, de pouvoir parler à un professionnel formé à la problématique et qui comprend « enfin » les mots déposés et les maux endurés.

Les 3 principaux éléments déclencheurs de la violence sont :

- Le début de la vie commune
- L'annonce d'une grossesse ou la naissance de l'enfant
- Les addictions de Monsieur

- **47.4 %** des femmes subissent de la violence depuis plus de 2 ans. Ce chiffre confirme la difficulté à dire, à s'extirper de la violence subie.
- **53.6 %** des femmes déclarent l'arrivée de la violence dès le début de la vie commune et **17.2 %** à l'annonce de la grossesse ou dès l'arrivée du nouveau-né. Ce chiffre important renforce notre conviction que la grossesse est une période à risque et qu'il est nécessaire de travailler auprès des médecins, des sages-femmes, des maternités et pour un repérage pendant cette période en posant la question « avez-vous subi des violences ? ». A ce jour et depuis peu, le questionnaire que les sages-femmes ont à leur disposition pour l'accueil des femmes enceintes précise systématiquement cette question. Nous ne pouvons que nous en féliciter car inévitablement la parole va se libérer et les violences subies seront davantage repérées et accompagnées. A travers ce questionnaire, il s'agit également de lever un tabou tout en évitant une banalisation du phénomène des violences faites aux femmes.

Il reste difficile de parler de l'intime en présence d'autres femmes, de croiser des souffrances identiques dans le regard de femmes inconnues jusqu'à ce jour. Les femmes qui investissent ce lieu sont celles qui ont décidé de quitter la violence, comme si le fait de fréquenter cet accueil de jour qui leur est dédié, signait la fin d'un long cauchemar et la liberté retrouvée. Ce lieu a été pensé pour rompre l'isolement, réaliser qu'il n'y a pas de fatalité, que d'autres femmes subissent de la violence mais force est de constater que cette parole peut se libérer plus facilement dans un cadre spécifique. C'est pourquoi, nous avons ouvert en 2015 un groupe de paroles et la psychologue du service peut également recevoir en entretien individuel des femmes qui le souhaitent.

6. Hébergement pendant l'accompagnement

Type d'hébergement avant l'accueil

Les femmes qui arrivent à l'accueil de jour sont :

- | | |
|---|-------------|
| - Au domicile conjugal | 35 % |
| - Hébergées chez des tiers ou dans la famille | 22 % |
| - Logement autonome | 18 % |
| - Hébergées à l'hôtel via le SIAO 115 | 5 % |

Type d'hébergement pendant le suivi

Pendant l'accompagnement :

- Au domicile conjugal	16 %
- Hébergées chez des tiers ou dans la famille	25 %
- Logement autonome	32 %
- Hébergées à l'hôtel via le SIAO 115	7 %
- Hébergées via le 115 au Cap Horn ou au Fast	7 %
- A la rue ou en squat	4 %

Type d'hébergement après le suivi

Au terme de l'accompagnement :

Pour **40 %** des femmes accompagnées, la situation d'hébergement au terme de l'accompagnement est inconnue. Parmi ces femmes, certaines sont venues une fois pour des conseils, d'autres sont venues pour une demande de mise à l'abri mais, sans réponse, ne sont pas revenues nous solliciter.

Concernant les situations connues au terme de l'accompagnement :

- Au domicile conjugal	8 %
- Hébergées chez des tiers ou dans la famille	12 %
- Logement autonome	40 %
- Hébergées via le 115 au Cap Horn ou au Fast	3 %
- Dans des dispositifs fléchés VIF	30 %

Nous pouvons noter que peu de femmes retournent au domicile conjugal et devons comprendre que des allers retours sont nécessaires avant un départ définitif.

Nous pouvons noter que la famille ou des tiers sont souteneurs mais que ce soutien ne peut être que temporaire.

L'accès ou le maintien en logement autonome est à souligner et nous souhaitons remercier la réactivité et l'attention de l'ensemble des bailleurs avec lesquels nous entretenons des relations partenariales de proximité.

15 % des victimes restent hébergées dans des conditions précaires et nous devons rester attentif aux AAP concernant la création de nouvelles places d'hébergement fléchés.

7. La ligne dédiée

Du 01/01/24 au 31/12/24

<u>Appels des Femmes</u> (ou entourage, famille, amis)			<u>Appels des Professionnels</u>		
<u>APPELS</u>			<u>APPELS</u>		
<u>Matin :</u>	<u>Midi :</u>	<u>Après midi :</u>	<u>Matin :</u>	<u>Midi :</u>	<u>Après midi :</u>
49	15	50	12	4	16
TOTAL :	114		TOTAL :	32	
TOTAL DES APPELS : 152					

Du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, **152** appels ont été reçus sur la ligne dédiée.

Femmes : demandes repérées

Demande de renseignements sur l'accueil de jour en général, sur les démarches à faire pour bénéficier d'un hébergement en urgence suite à des violences conjugales, sur les horaires de l'accueil de jour, besoin de parler des violences subies, besoin de s'assurer que ce sont bien des violences conjugales, demande de conseils après avoir parlé de ses violences subies, souhaite venir mais n'envisage pas de quitter le domicile conjugal, souhaite quitter le domicile conjugal, donne des nouvelles après passage à l'accueil, besoin de parler après avoir pris la décision de quitter le domicile conjugal, faire un compte rendu de leurs démarches par rapport aux violences (notamment suite à rendez-vous à l'hôtel de police), demande de renseignements sur le protocole violence, demande de renseignements sur le compte-rendu du jugement concernant la séparation, demande de rendez-vous avec la psychologue du service,...

Certains appels sont de très courtes durées et se résument à une simple demande d'information, d'autres plus nombreux sont des entretiens téléphoniques plus complexes dans lesquels nous pouvons ressentir la peur, l'urgence et la violence de la situation subie.

Le rôle de l'équipe de l'accueil de jour est dans ce cas d'évaluer la situation et d'orienter si besoin la personne vers le 115 (tout en précisant qu'il n'y aura pas systématiquement une place d'hébergement de disponible) et / ou vers l'assistante sociale du commissariat de police de Caen. Beaucoup de femmes sont en pleurs et disent craquer. Une mise à disposition physique et téléphonique est systématiquement rappelée.

Professionnels repérés

Nous constatons cette année sensiblement les mêmes professionnels que l'an passé, à savoir des professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire, juridique, associatif, éducatif, structures de proximité telle que les mairies, les employeurs, les bailleurs, les partenaires de la veille sociale et du droit des femmes ...

Professionnels : demandes repérées

Renseignements sur le fonctionnement de l'accueil de jour, où orienter les femmes, possibilité d'accompagner la personne dont ils font le suivi, alerter, prendre des nouvelles des personnes, besoin de renseignements sur les violences conjugales, sur les démarches quant aux possibilités de régularisation administrative suite à des violences conjugales subies, sur les démarches à suivre quant au départ du domicile conjugal, organisation pour un accueil dans le cadre du protocole 72 h, demande d'informations pour évaluer le degré de l'urgence par rapport aux violences subies, ...

L'ensemble des professionnels dit être démuni pour amener la prise de conscience des violences subies.

Nous devons souligner cette année encore plus d'une dizaine d'appels des familles des victimes, parents, frères et sœurs qui expriment leurs inquiétudes et disent ne plus savoir quoi faire.

Les campagnes de sensibilisation amènent les femmes à quitter le domicile conjugal pour fuir la violence subie. Nous devons continuer de développer davantage de réponse d'hébergement d'urgence pour accueillir de façon sécurisante et bienveillante les femmes et leurs enfants. Le département du Calvados souffre d'un manque de places de mise à l'abri et nous devons poursuivre notre rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics. Nous sommes convaincus que l'ouverture de places d'hébergement d'urgence avec accompagnement diminuera nettement les trop nombreux féminicides et les craintes de départ du domicile faute de réponses d'hébergement adaptées aux demandes des femmes reçues.

Nous alertons particulièrement cette année sur les chiffres du SIAO 115 qui déclare pour 2024 que **39%** des victimes sont restées sans solution d'hébergement suite à leur appel. Ce

constat est dramatique car partir du domicile demande courage et fait suite pour certaines à des années de peur pour prendre cette décision. Sans réponse de mise à l'abri, ces femmes retournent au domicile, continuent de subir de la violence sans imaginer un autre avenir possible et ne reviendront plus demander de l'aide. Cette non réponse de mise à l'abri met également à mal la mission de notre service car sans mise en sécurité, les femmes ne quitteront pas le domicile, encore moins les femmes avec enfants et n'engageront pas de démarches quant à une séparation conjugale et/ou un dépôt de plainte.

La décision en septembre 2024 de plafonner les nuitées d'hôtel gérées par le SIAO 115 ne va malheureusement pas permettre de réduire les non réponses de mise à l'abri aux victimes. Suite à cette décision et à l'arrêt du PV 72h, nous constatons en 2024 et pour la première fois depuis 2013, des victimes restées sans solution de mise à l'abri immédiate. Nous devons également souligner que faute de place dans les dispositifs fléchés, le SIAO 115 oriente les victimes vers les dispositifs d'extrême urgence, CAP HORN ou FAST, dispositifs qui ne correspondent pas aux besoins car entre autres cette mise à l'abri est effective de 17h à 9h uniquement. Certaines victimes ont également pu être orientées vers un gymnase ouvert par la préfecture pour cause de grand froid.

Les campagnes médiatiques gouvernementales affichent régulièrement que les femmes victimes de violences conjugales sont prises en charge et incitent les victimes à venir vers nous sauf qu'à ce jour, nous ne pouvons pas garantir leur prise en charge faute de places. L'opinion publique est convaincue que le dispositif fonctionne mais ce n'est pas le cas. Ce qui est dramatique c'est de dire à une femme qui a déjà dû surmonter toutes ses peurs pour quitter le domicile conjugal qu'elle va devoir y retourner ou dormir à la rue...

La maison des femmes devrait ouvrir prochainement mais dans ce contexte plus que tendu de la mise à l'abri en urgence, nous ne pourrions pas dérouler nos missions et principalement la première à savoir la mise en sécurité d'une victime. Cette mise en sécurité reste incontournable avant d'engager quoi que ce soit. Ce dont nous manquons cruellement à ce jour, ce sont des places de mise à l'abri en urgence soit le jour même.

Le dispositif

« Relève Toit »

Afin de faciliter l'accès au logement autonome et dans le cadre du FNAVDL, nous avons signé au dernier trimestre 2021, une convention de partenariat avec le bailleur social Inolya via le **dispositif** « Relève Toit ». Ce dispositif comprend la réalisation de diagnostics, des mesures d'AVDL et d'IML pour les femmes victimes de violences conjugales tant sur Caen et agglo que sur le territoire du pays d'Auge.

Les diagnostics sont réalisés par les professionnels de l'Accueil de Jour pour Femmes victimes de violences conjugales, les mesures d'AVDL et d'IML par le Service logement. Concernant le service logement, il est également important de noter que dans le cadre de la gestion de logement ALT, les femmes en situation de violences conjugales ne sont plus prioritaires pour accéder à ce dispositif d'hébergement tant sur Caen que sur le territoire du pays d'Auge. Depuis 2022, uniquement 2 places sont conventionnées et fléchées.

▪ **DIAGNOSTICS**

53 diagnostics ont été réalisés par le SAAS depuis la signature de la convention.

▪ **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT 2024**

Situation d'hébergement avant la mesure	Composition familiale	Durée de la mesure
CHU FVVC	1 femme avec 2 enfants	12 mois
CHU FVVC	1 femme avec 3 enfants	9 mois
CHU FFVC	1 femme seule	12 mois
CHRS La Source	1 femme avec 2 enfants	Encore active en 2025
CHU FVVC	1 femme avec 2 enfants	Encore active en 2025

▪ **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML 2024**

Composition familiale	Situation avant l'accueil
1 femme avec enfants	CHU Etape
1 femme avec enfants	CHU diffus FVVC
1 femme seule	Tiers

Dans le cadre du partenariat avec ce bailleur social Inolya, 2 logements sécurisés ont été proposés à la location à l'association Itinéraires. Ces logements situés sur Caen et agglomération sont mis à disposition du CHU Femmes Victimes de Violences Conjugales.

En 2024, nous sommes arrivés au terme de notre convention avec Inolya et ce dispositif aura permis la réalisation de 53 diagnostics, de 8 mesures d'AVDL et de 11 baux glissants au bénéfice de femmes victimes de violences conjugales.

Les mesures de diagnostic et d'accompagnement proposées par le projet « Relèves Toit » auront permis de personnaliser et de sécuriser le parcours de relogement des victimes. Cet engagement partenarial avec le bailleur social Inolya a renforcé nos liens et la synergie dans nos actions, a contribué à la fluidification des parcours d'hébergement d'urgence et a consolidé de nouvelles actions en faveur du relogement des victimes. La force dans la prise en charge de ces victimes est la complémentarité des dispositifs qui peuvent offrir de multiples réponses, là où il y a une multitude de parcours individuels et spécifiques à accompagner. Nous avons travaillé en 2024 à un nouvel AAP toujours à destination des victimes de violences conjugales mais résidant en milieu rural sur le territoire du Calvados et avons reçu une réponse favorable du FNAVDL. Ce nouveau dispositif « Relèves Toit 2 » sera mis en œuvre courant 2025.

**Vous êtes victimes
ou témoins de violences
intra-familiales ?
CONTACTEZ LE 39-19**

Contactez le Samu (15) pour des soins en urgence, la gendarmerie (17) si vous souhaitez porter plainte ou déposer une main courante et le 115 pour bénéficier d'une mise à l'abri en urgence.

N'hésitez pas à vous rapprocher des **services sociaux** (Conseil départemental, Centre communal d'action sociale – CCAS) ou des Associations spécialisées comme le CIDFF ou le siège de l'association Itinéraires à Caen :
02 31 35 64 80 /
siege@association-itineraires.fr

UN TOIT POUR LES VICTIMES *de violences intra-familiales*

Antenne du Département spécialisée dans l'habitat et premier organisme de logement social du Calvados, Inolya initie un outil pour lutter contre les violences intra-familiales en proposant un logement aux victimes. Marie Rocton, experte en accompagnement social chez Inolya, présente le dispositif Relève Toit.

Qu'est-ce que le dispositif Relève Toit créé par Inolya ?

L'accès à un logement est l'une des premières problématiques qui se posent aux victimes de violences intra-familiales. La grande majorité d'entre elles a besoin de se reloger rapidement, souvent avec leurs enfants. En créant en 2021 le dispositif Relève Toit, nous avons souhaité accompagner au mieux les victimes, locataires ou non d'Inolya, dans leur parcours de sortie des violences intra-familiales. D'abord par la mise à disposition de logements d'urgence, ensuite par la proposition de solutions de logements pérennes pour les victimes, avec la possibilité d'un accompagnement social par l'association Itinéraires. Enfin, Relève Toit comprend un volet de formation de nos collaborateurs, indispensable pour appréhender et accompagner les situations de violences intra-familiales.

Ce dispositif est-il efficace ?

Après plus d'une année de fonctionnement, le travail que nous menons avec Itinéraires s'est renforcé et permet aujourd'hui de faciliter le parcours de sortie à long terme



des situations de violences des personnes accompagnées.

Inolya est donc un bailleur très concerné par l'accompagnement social ?

Inolya fait de l'accompagnement social de ses locataires et des habitants du Calvados une spécificité. Cet accompagnement se caractérise par la présence de nombreux chargés de prévention sociale au sein de ses équipes. Nous avons l'habitude de dire que, chez Inolya, nous logeons d'abord des personnes avant de gérer des logements. Nous accompagnons donc au quotidien, avec des solutions adaptées et individualisées, nos locataires et nos futurs locataires qui rencontrent des difficultés financières ou sociales. Nous sommes également dans une démarche d'innovation sociale permettant d'apporter des réponses nouvelles pour aider la population du Calvados. C'est le cas avec Relève Toit mais également avec d'autres solutions que nous concevons actuellement pour accompagner les jeunes adultes sortant de l'aide sociale à l'enfance par exemple.

© AdobeStock

CHU

Femmes Victimes de Violences

Le gouvernement, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales s'est engagé à créer 250 places d'hébergement et 750 places de logements temporaires pour les femmes victimes de violences conjugales.

Dans la poursuite du Grenelle des violences conjugales, **19 places d'hébergement d'urgence** avec accompagnement ont été confiées à l'association Itinéraires en 2021, 2022 et 2023 dont 5 places sur Lisieux. L'accueil dans le cadre du protocole violence s'est arrêté au Foyer l'Etape au 11/09/2023 à la demande de la DDETS. Ces 3 places fléchées se sont ajoutées aux 2 places déjà existantes sur Lisieux. Le PV 72 h a pris fin au CHRS La Source en juillet 2024 et 14 nouvelles places d'hébergement en regroupé ont été confiées à l'association Itinéraires et ont ouvert au second semestre 2024.

Avec l'appui des bailleurs sociaux et des municipalités, nous avons ouvert en 2021, 2022 et 2023, 14 places d'hébergement dans des petits immeubles sécurisés (contrôle des entrées) sur Caen ou sa très proche périphérie avec accès au tram ou bus fréquents et 5 places au sein du CHU l'Etape à Lisieux.

Avec le soutien du bailleur social CLMH, nous avons pu ouvrir **14 places d'hébergement d'urgence en regroupé** au sein d'un même immeuble avec les bureaux de l'équipe éducative en rez-de-chaussée en juillet 2024.

Une entrée autonome suffisamment sécurisée et une astreinte 24 h / 24 répondent à la protection de ces victimes hébergées. Chaque jour, avec la proximité de l'équipe du SAAS, une veille et un accompagnement personnalisé sont mis en place pour soutenir les femmes dans leur projet de reconstruction. Les hébergements au sein du CHU l'Etape sont encadrés par une équipe socio-éducative présente toute l'année 24h / 24.

Conformément à la loi 2002-2, un premier contrat d'hébergement est signé avec le ménage accueilli. Ce contrat peut être prolongé au regard de l'évolution de la situation.

Les hébergements se font dans des locaux conformes à la dignité humaine et permettent de préserver l'intimité et la vie de famille. Les logements sont meublés et équipés en vaisselle et linge de lit.

A ce jour, notre dispositif d'hébergement d'urgence compte **33 places** :

- **14** places en regroupé à Caen et **5** places en collectif sécurisé à Lisieux soit 19 places gérées par le SIAO 115,
- **14** places en logement diffus à Caen gérées par le SIAO Hébergement / Logement.

Si les dispositifs d'Itinéraires reprennent globalement certains besoins, CHU VV, appartements ALT, hébergement en collectif, accompagnement vers et dans le logement, il

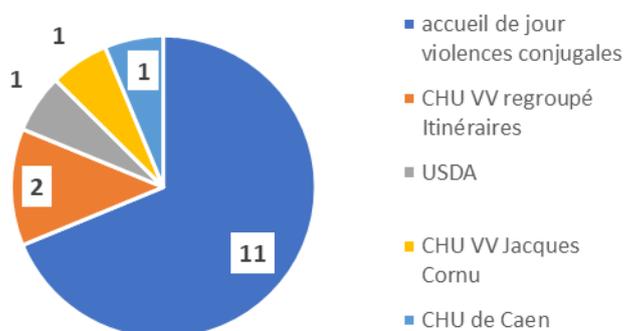
n'en demeure que ces dispositifs ne répondent pas pleinement à l'ensemble des besoins repérés et principalement au besoin de mise à l'abri immédiate faute de places disponibles.

Afin de couvrir les besoins repérés, il nous semble important de répondre à la commande gouvernementale et de créer de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences.

1. Origine de la demande

- *Caen*

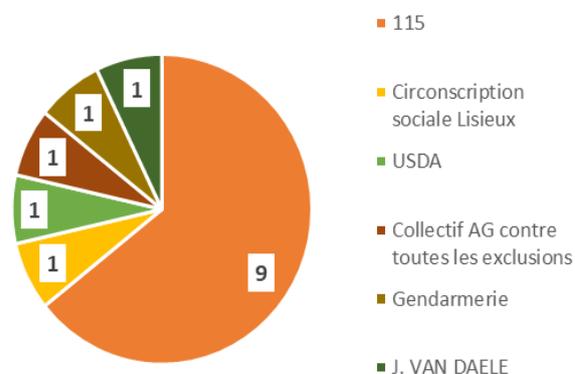
CHU VV Diffus : 16 familles



CHU VV Regroupé : 13 familles orientées par le 115

- *Lisieux*

CHU VV collectif : 14 familles



2. Les ménages accueillis

- *Caen*

Sur Caen et son agglomération, 15 femmes, 1 homme et 24 enfants ont pu être accueillis au sein du CHU VV diffus, 13 femmes et 23 enfants ont pu être mis à l'abri au sein du CHU VV regroupé, soit **29 ménages et 47 enfants**.

- *Lisieux*

14 femmes et **11** enfants ont été accueillis sur les places du CHU FVV l'Etape.

3. Les ménages sortis

- *Caen*

En 2024, **11** femmes et **16** enfants ont quitté le CHU VV diffus, **6** femmes et **11** enfants ont quitté le CHU VV regroupé.

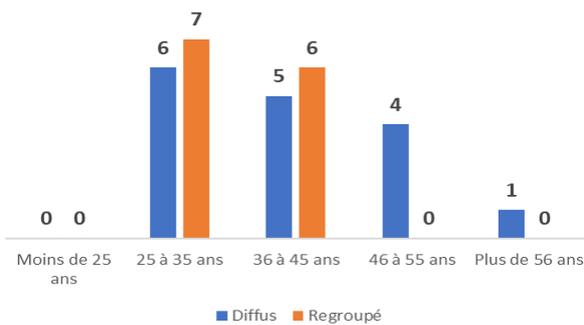
- *Lisieux*

11 femmes et **9** enfants sont sortis en 2024 du dispositif CHU FVV Etape.

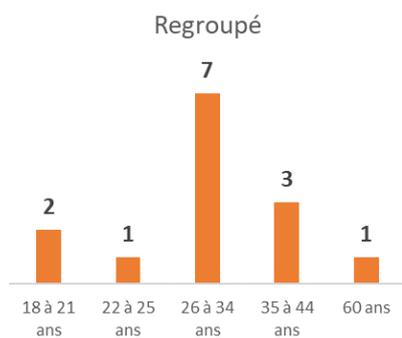
4. Etat civil et composition familiale

• Age

- *Caen*

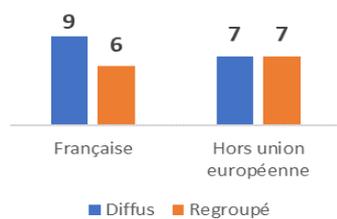


- *Lisieux*



• Nationalité

- *Caen*



Lisieux



• Enfants

- *Caen*

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge		
	Diffus	Regroupé
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	8	8
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	5	6
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	1	4
Nombre d'enfants de 9 à 11 ans	2	2
Nombre d'enfants de 12 à 14 ans	3	2
Nombre d'enfants de 15 à 18 ans	3	1
Nombre d'enfants de plus de 18 ans	2	0
Total	24	23

- *Lisieux*

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge	
	Regroupé
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	5
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	3
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	3
Total	11

Les enfants sont victimes des violences faites à leurs mères et ce quelle que soit la nature des violences subies.

Grandissant dans un climat de peur, de stress et d'insécurité, ils peuvent développer des comportements d'adaptation très préjudiciables à leur bien-être physique et affectif.

Au moment de l'accueil, l'équipe éducative veille « à soigner » l'accueil des enfants, observe leur comportement et met en place si besoin des mesures d'accompagnement. Ces mesures sont bien évidemment travaillées conjointement avec leur mère.

Conscients que ce changement de vie peut rassurer les enfants accueillis, il peut également perturber les habitudes et les liens amicaux que l'enfant avait construits.

Cette période d'adaptation est accompagnée par l'équipe éducative qui reste très attentive et à l'écoute des besoins repérés.

5. La situation au terme de l'hébergement avec accompagnement

- La scolarité des enfants

La scolarité des enfants a-t-elle été maintenue pendant l'accueil ?

- *Caen*

	Diffus	Regroupé
Oui dans le même établissement	5	5
Oui dans un autre établissement	3	4
Non scolarisé (trop jeune)	7	2
Non scolarisée (adulte)	1	0
Total	16	11

- *Lisieux*

	Regroupé
Oui dans le même établissement	2
Oui dans un autre établissement	2
Non scolarisé (trop jeune)	5
Total	9

Le maintien de la scolarité des enfants est important pour les femmes que nous accompagnons. Nous les accompagnons dans cette démarche en contactant les directeurs/trices d'établissement et l'académie au besoin afin d'expliquer la situation et permettre que Madame puisse inscrire ses enfants sereinement dans un nouvel établissement si nécessaire.

- Comportement de l'enfant à l'accueil

- *Caen*

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Diffus	Regroupé
Réclame son père	6	7
Ne quitte pas sa mère	7	8
Est apeuré	4	5
Est hyperactif	2	4
Pleure beaucoup	2	3
Réclame ses copains	3	3
A vu un médecin	0	2
Réclame sa chambre et ses jouets	8	9
Veut aller à l'école	6	7
Ne veut pas aller à l'école	2	2
Parle de la violence à la maison	2	2
Manifeste de la violence	1	1
Aurait besoin d'un soutien psychologique	5	8

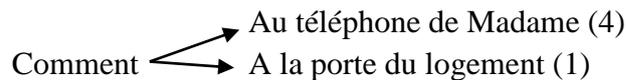
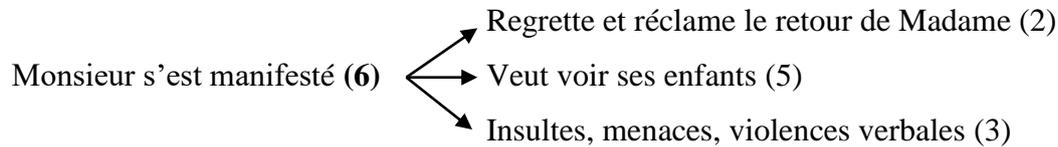
- *Lisieux*

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Regroupé
Ne quitte pas sa mère	4
Réclame son père	3
Est apeuré	1
Est hyperactif	2
A vu un médecin	1
Veut aller à l'école	2
Parle de la violence à la maison	2
Manifeste de la violence	2
Pleure beaucoup	1

- Le comportement de l'auteur des violences conjugales (plusieurs réponses possibles)

- *Caen*

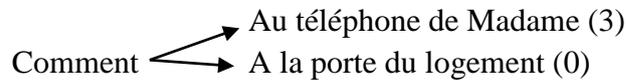
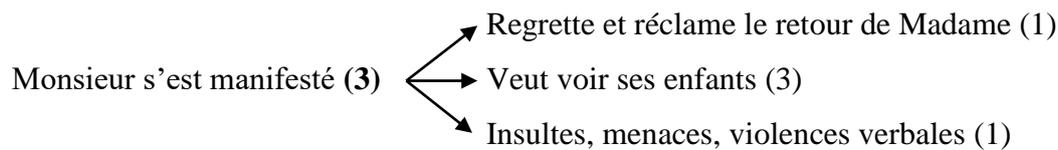
CHU VV diffus :



→ Monsieur a réclamé ses enfants (5)

→ Monsieur a pu voir ses enfants (6)

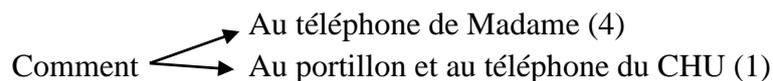
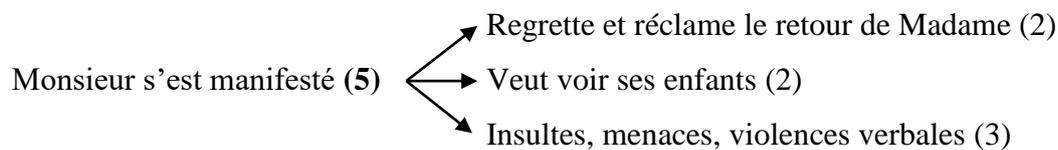
CHU VV regroupé :



→ Monsieur a réclamé ses enfants (2)

→ Monsieur a pu voir ses enfants (3)

- *Lisieux*



Les femmes expriment régulièrement la peur de se retrouver seules devant leur compagnon et nous savons combien les risques sont grands au moment du passage de bras tant pour l'enfant que pour sa mère. Lors des passages de bras, nous leur recommandons de le réaliser dans un lieu neutre et avec du passage afin de limiter les risques de violences. Le projet de saisine en urgence d'un lieu de médiation s'avère plus que d'actualité.

Les adresses des logements sont maintenues confidentielles afin de limiter les risques que les compagnons violents se présentent au domicile, toutefois, si une vigilance quant à la divulgation de l'adresse est demandée aux femmes, il peut arriver qu'une femme, encore sous emprise, informe Monsieur de son lieu d'habitation.

- Démarches engagées pendant la mise à l'abri

- *Caen*

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Diffus	Regroupé
Mise à l'abri pour fuir le domicile conjugal (sans autre demande)	2	2
Soins médicaux	1	1
Porter plainte	5	2
De certificats médicaux avec ITT	2	2
D'être mise en contact avec l'AS de police	3	2
De saisir un avocat	5	2
De saisir le JAF	4	2
De retourner dans le logement pour récupérer ses affaires	2	1
De protection pour récupérer des affaires	0	1
De rencontrer la psychologue du service	5	2
Autre : signalement / RIP	0	2

Les femmes hébergées sont principalement des femmes connues et accompagnées par l'Accueil de Jour pour les femmes victimes de violences conjugales. Dans le cadre de cet accompagnement, elles ont pu engager les premières démarches, à savoir contacter un avocat et déposer plainte contre l'auteur des violences.

- *Lisieux*

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Regroupé
Mise à l'abri pour fuir le domicile conjugal	4
Soins médicaux	1
De porter plainte	5
De saisir un avocat	1
De saisir le JAF	1
De retourner dans son logement pour récupérer des affaires	4
De protection pour récupérer des affaires	2
De rencontrer la psychologue du service	4
Autre : RIP	1

Les femmes ont pu trouver refuge et apaisement dans leur nouveau mode d'hébergement. Elles ont pu se réassurer quant à leur capacité à gérer un logement seul, gérer un budget, victimes de violences économiques et n'ayant accès à aucune lisibilité budgétaire. L'ouverture de droits (mutation dossiers CAF, CPAM...) et la recherche de nouveaux établissements scolaires pour leurs enfants ont également rythmé l'accompagnement.

Lors de leur séjour, ces femmes hébergées ont besoin d'être rassuré quant à leur capacité après des périodes plus ou moins longues de violences subies. Un accompagnement est effectué auprès de ces femmes afin de les rassurer sur leur capacité et leur redonner confiance en elle. Des échanges réguliers ont lieu lors de visites à domicile, dans nos bureaux ou par téléphone et les femmes accueillies savent que nous sommes disponibles pour les écouter, les conseiller quant aux violences subies. Nous orientons les femmes vers les psychologues de l'association et préconisons si la situation le nécessite que les enfants rencontrent l'équipe de l'accueil sans rendez-vous ou la maison des adolescents.

En 2024 la psychologue du service a rencontré 18 femmes dans ce cadre.

- La situation du ménage à la sortie

- *Caen*

Type d'hébergement à la sortie	Diffus	Regroupé
Accès au logement autonome via bailleurs publics :		
Partélios	3	0
Inolya IML « Relève Toit »	1	0
Inolya avec AVDL « Relève Toit »	1	0
Inolya	1	1
3 F Normandie	2	0
CDC Habitat	0	1
CHU FVV diffus	0	2
Famille	1	0
Hospitalisation	0	1
Retour au domicile conjugal	2	1
Total	11	6

La durée moyenne de l'hébergement est de 3 mois pour le CHU VV regroupé et 5.5 mois pour le CHU VV diffus.

- *Lisieux*

Type d'hébergement à la sortie	Regroupé
Retour au domicile	3
Hébergement d'urgence mairie Hérouville St Clair	1
Partie sans laisser d'adresse	1
CHRS L'Etape	2
CHRS Janine Van Daele	1
Tiers/famille	3
Total	11

La durée moyenne de l'hébergement est de 1 mois.

Durant leur présence dans les logements diffus, au sein du CHU VV regroupé au foyer l'Etape, l'équipe évalue les capacités des femmes à se maintenir en logement autonome : capacité à se protéger, ouverture et / ou maintien des droits, parentalité, entretien du logement, connaissance des démarches à effectuer lors d'une entrée dans un logement, règlement de la participation financière aux frais d'hébergement, relation de voisinage.

En fonction de l'évaluation de la situation, l'équipe travaille soit une orientation vers une structure d'hébergement d'insertion (CHRS, CHU VV diffus, logement ALT), soit un accès au logement autonome via la réalisation d'une demande de logement social ou son actualisation.

Après une période d'éviction du domicile conjugal, les femmes qui accèdent à leur propre logement peuvent si besoin bénéficier d'un accompagnement social lié au logement dans le cadre de ce nouveau départ (ASLL, AVDL, IML).

La Maison des Femmes

Conformément au rapport d'instruction n° DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relatif au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire, **les Maisons des Femmes sont porteuses d'un dispositif et d'une offre répondant aux enjeux des politiques consacrées aux femmes victimes de violences.**

Itinéraires s'est engagée à être une actrice principale dans la création d'une Maison des Femmes dans le Calvados car c'est un enjeu important pour toutes les victimes du Calvados que d'avoir un lieu dédié qui puisse prendre en compte dans sa globalité le parcours de la victime tant au niveau du soin en travaillant en proximité avec la Maison des Femmes Santé du CHU et en articulant autour de la personne les compétences des associations engagées.

Ainsi la Maison des Femmes du Calvados s'est créée le 12 juillet 2022 sous le nom Maison des Femmes Normandie Occidentale ; mais à la demande des financeurs potentiels, il nous a été demandé que le nom porte sur le territoire du département. Elle est le fruit d'un partenariat riche d'acteurs issus des secteurs judiciaire, social, médico-social et de la santé.

Pour une parfaite articulation entre les dispositifs de santé, du social et du judiciaire, la Maison des Femmes du Calvados est depuis février 2025 implantée au cœur du CHU de Caen.

Les associations commencent à y prendre leurs marques et le SAAS Itinéraires y est installé. L'équipe y poursuit son activité d'accueil de jour pour victimes.

Le CIDFF, l'ACJM, la Voix des Femmes, le Planning Familial, Revivre viendront très prochainement y faire des permanences tout comme l'ordre des avocats du barreau de Caen.

Un travail important est actuellement effectué à la demande du Préfet pour stabiliser le modèle de financement de ce nouveau dispositif sur Caen qui implique des multi financements de compétences (Etat, ARS, collectivités territoriales et mécénat).

On retiendra que les premiers soutiens financiers sont venus du Crédit Agricole local à hauteur de 10 000 euros, de la ville d'Hérouville à hauteur de 1 000 euros et la ville d'Ifs à hauteur de 500 euros et nous attendons d'autres réponses de mécènes.

Il y a une véritable mobilisation des politiques et financeurs pour que 2025 soit l'année qui permettra d'officialiser l'ouverture de cette Maison des Femmes.

En attendant, Itinéraires doit rester engagée dans ce projet pour continuer à faire valoir son savoir-faire dans l'accompagnement et l'accueil des victimes de violences intra familiales.

Le Camion des Femmes,
Un Van Itinérant pour les victimes en
milieu rural

En 2022, l'association Itinéraires a candidaté à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour l'accès aux droits, à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural. Notre projet qui a été retenu, repose sur la création d'un Van itinérant pour aller vers les femmes victimes de violences et faciliter l'accès aux droits.

Dans la perspective de l'ouverture d'une Maison des Femmes dans le département du Calvados, ce dispositif mobile à destination des victimes en milieu rural est pleinement intégré à ce projet de création porté entre autres par l'association Itinéraires.

I- Description du projet

Aller vers les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural afin de développer l'information sur les droits et les dispositifs pouvant accueillir et accompagner les victimes.

Selon le **rapport d'instruction n° DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire édité par le Ministère des Solidarités et de la Santé**, les violences faites aux femmes représentent un enjeu de santé publique majeur tant par leur ampleur (on estime à 670 000 le nombre de femmes annuellement confrontées à une situation de violence) que par l'importance des répercussions de ces violences sur le plan sanitaire, pour les femmes concernées ainsi que, le cas échéant, pour leurs enfants.

Selon le **rapport d'information (n°60) du Sénat Femmes et ruralités (2021)**, les territoires ruraux concentrent près de la moitié des féminicides, alors que les femmes vivant en milieu rural ne représentent qu'un tiers de la population féminine nationale, soit une prévalence des féminicides un peu plus élevée dans les milieux ruraux qu'en zone urbaine. L'isolement social et géographique, les difficultés de mobilité, le manque d'anonymat et de confidentialité, ainsi qu'une méconnaissance des droits et des dispositifs existants compliquent leur identification et leur protection. En conséquence, elles sont moins nombreuses à solliciter les dispositifs d'aide, ne représentant que 26 % des appels au 3919.

D'importantes inégalités caractérisent la répartition de l'offre en direction des femmes victimes de violences, au plan régional comme territorial, et il en découle des lacunes fréquentes de couverture territoriale et ce principalement en milieu rural. La mise en place d'un dispositif mobile d'accueil et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural permet d'aller à la rencontre des victimes souvent éloignées de réponses de proximité, de comprendre et de lever les freins qu'elles peuvent rencontrer.

Riche de notre expérience, nous constatons que certaines femmes victimes de violences conjugales, vivant principalement en milieu rural, n'accèdent pas à nos dispositifs d'information, d'accompagnement et de mise à l'abri et ce essentiellement par manque de moyens de mobilité. Aller au plus près de ces victimes permet de rompre cet isolement et d'apporter une réponse de proximité aux besoins de ces femmes.

Ces dernières années, nous avons tenté la mise en place de permanences dans des CCAS du Calvados, mais le manque d'anonymat et le défaut de moyen de transport empêchent certaines victimes de venir jusqu'à nous.

Ce dispositif mobile nous permettra également d'identifier l'ensemble des freins limitant la connaissance des droits auxquels les femmes peuvent prétendre, et les raisons pour lesquelles, quand ils sont connus, les recours ne sont pas exercés par ces femmes.

II- Moyens de fonctionnement du projet

Pour la mise en place de ce dispositif, nous avons embauché une coordinatrice en septembre 2023. Elle a intégré l'équipe du SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social) qui est spécialisée et formée à la problématique des violences faites aux femmes.

Un camion est mobilisé dans le cadre de cette mission, afin d'être le plus mobile possible, et les locaux du SAAS sont également utilisés pour les temps plus administratifs liés à cette mission, mais aussi pour tous les autres aspects organisationnels propres au fonctionnement de l'association (réunion d'équipe, trimestrielle...).

Pour financer l'achat d'un camion aménagé dans le cadre de leur Programme d'Accompagnement sanitaire et social auprès des personnes en situation de prostitution, l'EPSM de Caen a répondu en 2021 à l'AAPP : femmes en pauvreté. Partenaire de ce dispositif, et dans l'optique de pouvoir mutualiser l'utilisation de ce camion aménagé, l'association Itinéraires a soutenu ce projet via une lettre d'engagement.

L'octroi d'une première enveloppe budgétaire nous a permis d'affiner notre projet, et de travailler avec un cabinet de communication. Un travail en amont s'est avéré incontournable sur plusieurs aspects :

- Nommer ce dispositif mobile : le Camion des Femmes.
- Aller à la rencontre des mairies.
- Inscrire ce dispositif dans une dynamique locale, en diffusant l'information au public et ce de façon le plus large possible, notamment via des sites et réseaux sociaux.
- Identifier et aller à la rencontre des acteurs du territoire incontournables.
- Identifier les « zones blanches » et ce grâce notamment aux échanges avec les brigades de gendarmerie du Calvados et les services du Conseil départemental.

Les derniers mois de l'année 2023 ont permis à la coordinatrice d'avoir une bonne prise en main du projet et d'être mise en relation avec les partenaires déjà intéressés par le projet. De plus, un travail de communication a été réalisé sur la base de modèles visuels réalisés par l'agence de communication Fernande Collectif. En effet, des flyers, cartes de visite, ainsi qu'une voile/oriflamme ont été élaborés, permettant d'avoir une visibilité tant pour les partenaires que pour le public accueilli.

Sur l'aspect communication de nos permanences, nous avons choisi de garder le même fonctionnement que les autres vans itinérants, à savoir être présent et actif sur les réseaux sociaux. Ainsi, un compte Instragram (@lecamiondesfemmes14), et Facebook (Le Camion des Femmes 14) ont été créés et sont animés par la coordinatrice, afin d'annoncer les dates de permanences et de partager de l'information sur les thématiques abordées au Camion des

Femmes. Depuis janvier 2025, un compte LinkedIn a également été créé, pour apporter de l'information à destination des professionnels.

Une convention a été signée avec l'EPSM, afin de mutualiser le van aménagé avec le service du PAPSP (Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution). Ainsi, le Camion des Femmes a fait son inauguration lors d'un évènement organisé par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et de l'Égalité du Calvados, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2023.

III- Mise en place du dispositif sur des territoires identifiés

Avant l'arrivée de la coordinatrice, un premier accord partenarial a été signé avec la commune d'**Isigny-sur-Mer**, souhaitant accueillir sur son territoire les permanences du Camion des Femmes.

A **Falaise**, commune historiquement partenaire qui accueillait des permanences des travailleuses sociales du SAAS, un nouvel accord partenarial s'est naturellement dessiné. Une convention permettant l'accueil des permanences du Camion des Femmes, a été signée en février 2024. Deux premiers temps d'intervention ont été possible : lors d'un forum sur les violences intrafamiliales, organisé par la Circonscription Sociale de Falaise, ainsi qu'une première permanence dans la commune. Nous avons rencontré de nombreux acteurs locaux du territoire, afin de les mobiliser lors de nos permanences. L'association Itinéraires, par l'intermédiaire du Camion des Femmes est aussi présente au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Falaise, dans le groupe violences intrafamiliales, afin de mobiliser les acteurs locaux, pour mettre en place des actions communes sur ce sujet. L'équipe de la PASS de Falaise a accompagné la coordinatrice sur des temps de permanence, afin d'informer sur leurs actions. L'Action Sociale secteur de Falaise, nouvellement nommée Maison Départementale des Solidarités, s'est également engagée aux côtés du Camion des Femmes, en réalisant trois permanences thématiques : présentation des actions collectives, de la PMI et de l'accès aux droits.

La Maison de Services au Public de la communauté de commune de **Val Es Dunes** a invité la coordinatrice du Camion des Femmes, à participer à leur groupe de travail « les Conquérantes des Dunes », qui met en place des actions pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes sur leur territoire rural. Suite aux échanges, une convention a été signée avec la communauté de commune de Val Es Dunes, permettant la réalisation des permanences sur toutes les communes du territoire. Une agent de la Maison de Services au Public a été mise à disposition pour participer aux permanences. Plusieurs échanges avec des partenaires locaux ont été engagés. Une dizaine de permanences ont été réalisées sur le marché d'Argences, permettant un bon ancrage sur la commune. Ainsi, une dizaine de personnes rencontrées au Camion des Femmes sur le marché ont pu bénéficier d'un accompagnement à la Maison de Services au Public. Nous allons prochainement réaliser des permanences sur le parking du Leclerc d'Argences, afin rencontrer une population plus variée.

Après la mise en place des permanences sur ces deux territoires, nous avons pu affiner l'expertise de développement de ce dispositif. C'est pourquoi, nous avons choisi d'établir des conventions avec les communautés de communes, regroupant plusieurs communes et acteurs locaux, ce qui permet une plus grande marge de manœuvre pour étendre nos actions sur le département.

Par conséquent, nous avons signé quatre conventions en juillet-août 2024, après avoir présenté le projet aux conseils communautaires de quatre communautés de communes : **Isigny Omaha Intercom, Seules Terre et Mer, Cœur de Nacre, Cingal Suisse Normande**. Les permanences ont débuté sur ces territoires en septembre 2024, à raison d'une fois par mois et par commune, moyennant deux communes par communauté de commune, sur une demi-journée par commune. Les permanences ont ainsi lieu à : Isigny sur Mer, le Molay Littry, Tilly sur Seules, Creully sur Seules, Douvres la Délivrante, Courseulles sur Mer, Bernières sur Mer, Saint Aubin sur Mer, Luc sur Mer, Langrune sur Mer, Thury Harcourt le Hom, Bretteville sur Laize, Falaise et Argences.

IV-Développement des partenariats, un enjeu majeur du dispositif

Il est important de souligner la mise en place des partenariats avec de nombreux acteurs de différents secteurs, présents sur le département : la Maison de Protection des Familles (MPF) et les Intervenantes Sociales en Gendarmerie (ISG), les brigades de gendarmerie, l'association l'Étape, le Planning Familial, le Conseil Départemental, ASAP, les circonscriptions de l'action sociale - aujourd'hui nommées Maisons Départementales des Solidarités, le CIDFF, Main Violette, le Centre de Santé Sexuelle et ses antennes, la Croix Rouge, les PASS, les Conseillers numériques, la Mission Locale, Promotion Santé Normandie, le CDAD 14, l'ADMR, l'UDAF, les Maisons France Services, ainsi que les CCAS, et communes.

Cette richesse partenariale est un élément moteur pour le développement et l'enracinement du dispositif sur le Calvados.

V- Les évènements, un autre moyen de sensibilisation

Le Camion des Femmes a pu participer à plusieurs évènements dès ses débuts. En novembre 2023, pour faire écho à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), nous avons été contactés par la chargée de communication de la DDFIP du Calvados, afin de réaliser trois temps d'intervention à Caen et Bayeux, auprès des salariés, sur les violences conjugales et les réflexes à avoir lorsque l'on est témoin.

Pour la journée internationale des droits des femmes (8 mars), le directeur du centre commercial de Mondeville 2 a fait appel au Camion des Femmes pour réaliser une permanence à l'entrée de la galerie marchande. Le public qui fréquente ce centre commercial réside sur l'ensemble du territoire calvadosien et, cette opportunité nous a permis de nous faire connaître auprès d'un large public issu du monde rural. Cette même matinée, la coordinatrice, ainsi que la directrice adjointe de l'association ont pu prendre la parole sur l'antenne radio de France Bleu Calvados-Orne, afin de promouvoir l'évènement à Mondeville

2 et parler des actions de l'association concernant les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes.

Tout au long de l'année, nous avons participé à plusieurs événements visant à sensibiliser et informer sur les violences faites aux femmes, l'égalité femmes-hommes et l'accès aux droits. Ces actions nous ont permis de rencontrer différents publics et de renforcer notre présence sur le territoire. Voici un aperçu des temps forts auxquels nous avons contribué :

- Participation au vernissage d'une exposition de ECVF (Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes) sur la déconstruction des stéréotypes autour des violences faites aux femmes à Caumont sur Aure.
- Stand au Festival de Beauregard, sur 5 jours : 260 personnes sensibilisées et orientées.
- Participation à une après-midi en familiale : atelier à destination des jeunes autour de l'égalité filles-garçons sur la commune de Ouistreham.
- Participation au forum d'informations sur la lutte contre les violences intrafamiliales à Hérouville-Saint-Clair.
- Participation au forum des associations au centre commercial de Mondeville 2 sur les violences conjugales.
- Participation au forum des associations pour le 8 mars 2025 à Blainville sur Orne.
- Animation au collège de Thury Harcourt pour une sensibilisation sur les droits des femmes à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars 2025.
- Participation au forum des associations sur le quartier de la Guérinière organisé par la Cravate Solidaire.
- Permanence lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2024 aux Rives de l'Orne en lien avec la demi-journée de sensibilisation pour les professionnels de santé, organisée par le Tribunal de Caen.
- Participation à la semaine de la parentalité sur Ouistreham.
- Participation aux journées portes ouvertes de plusieurs Maisons France Services, et Maison des Services au Public.
- Interventions au sein d'une entreprise pour une sensibilisation à destination des salariés sur les stéréotypes de genre, et les violences conjugales.

VI-Bilan et retours :

Le Camion des Femmes est un dispositif ayant des objectifs qualitatifs, cependant nous avons relevé certains indicateurs quantitatifs sur les années 2023-2024 :

- **74** permanences réalisées
- **560** personnes sensibilisées
- **21** entretiens réalisés

VII- Axes de développement du dispositif

Nous souhaitons étendre les territoires d'intervention du Camion des Femmes, et multiplier des actions au sein des entreprises et associations, au sein des établissements scolaires, avec les Pôles de Santé, avec le milieu de la culture lors de festivals, et lors des actions collectives organisées par les Maisons des Solidarités. Nous souhaitons également s'axer davantage sur les thématiques de la santé et de la vie affective et sexuelle, notamment avec le biais du groupe de travail mis en place sur la précarité menstruelle, où plusieurs permanences sont déjà prévues sur l'année 2025.

VIII- Annexes : articles parus dans les journaux

Ce « camion des femmes » sillonne le Calvados

Depuis un an, le véhicule géré par l'association itinéraires emprunte les routes du département. Un espace privilégié pour alerter sur les violences conjugales et conseiller les femmes victimes.

L'initiative

À 10 h précises, le camion est en place. Comme le 2^e mardi de chaque mois, le « camion des femmes » de Manon Konczak est garé sur le parking du square Louis-Liard à Falaise, jusqu'à midi. Elle installe une table de camping, deux chaises, et prépare de la documentation. La jeune coordinatrice du projet, âgée de 24 ans, se prépare à recevoir des femmes victimes de violences conjugales.

Depuis septembre 2023, Manon Konczak parcourt le département avec sa permanence à quatre roues, gérée par l'association itinéraires, basée à Caen, qui vient en aide aux personnes isolées. « On se base surtout dans les zones rurales, pour créer un espace d'échanges, d'information et d'orientation, il s'agit d'aider les femmes victimes de violences conjugales, mais pas que. Je suis prête à parler des violences intrafamiliales, d'égarement, de droits des femmes... »

Manon Konczak accueille le public à l'intérieur de son van : « un espace sécurisant », autour d'une boisson chaude. S'en suit un entretien pour comprendre les raisons qui ont amené les visiteuses à sa permanence.

Avec son « vicinisme », elle aide les femmes à évaluer à quelle échelle, elles jugent être victimes de violences. « Cela fait prendre conscience à certaines qu'elles sont dans des positions inconfortables, voire dangereuses... »

La coordinatrice oriente ensuite vers des lieux de ressources, notamment le Centre d'information des droits des femmes et des familles.

Les dates des prochaines permanences

Le jeudi 17 octobre, le camion des femmes sera au pôle social et scolaire de Luc-sur-Mer, de 9 h à 12 h sur le parking de l'Hyper U de Douvres-la-Délivrande, de 14 h à 17 h. Vous pourrez également le retrouver au marché de Courseulles-sur-Mer, de 9 h à 12 h, mardi 29 octobre, ou enco-



Manon Konczak, coordinatrice du « camion des femmes », est le 2^e mardi de chaque mois sur le parking du square Louis-Liard à Falaise, pour une permanence ouverte de 10 h à midi. Objectif : recevoir et conseiller des femmes victimes de violences conjugales. (Photo: Ouest-France)

concernant les démarches judiciaires, des associations pour l'accueil et l'hébergement d'urgence, des organismes ou service public... Sans oublier de rappeler les numéros d'urgence.

Sensibiliser dans les zones rurales

Lorsqu'elle passe à Falaise, Isigny-sur-Mer, Creully, Langune-sur-Mer, Thury-Harcourt, Argences, et bien d'autres communes, elle n'hésite pas à faire venir des partenaires. « Parfois, c'est la Mission locale, parfois

c'est France services. L'important, c'est d'aller vers les habitants et faciliter les démarches... »

Ce mardi-là, c'est une assistante sociale du conseil départemental qui est venue faire connaître les actions de la circonscription. Mais il n'y a pas foule. « En général, j'ai une ou deux personnes qui s'arrêtent quand je passe à Falaise », précise la coordinatrice. L'affluence diffère selon les communes. « Sur le marché d'Argences, j'ai une quinzaine de personnes. Au festival Beauregard, 207 personnes sont passées pour s'informer, certaines femmes ne se rendaient pas compte qu'elles

étaient victimes de violences. Lors de mon premier passage à Thury-Harcourt (le 2^e mercredi de chaque mois), deux personnes attendaient avant que je m'installe pour s'entretenir avec moi... »

Finalement, c'est un espace qui s'adresse à toutes et tous. « Évidemment, les hommes peuvent aussi venir s'informer. Ça peut faire peur de voir écrit « camion des femmes », mais on a parfois des questionnements en tant que proche d'une potentielle victime. »

Louise MADELAINÉ.

Violences : les numéros à contacter

Les numéros à contacter si vous êtes victimes ou témoins de violences : 3919, numéro d'écoute national, 24 heures/24 et sept jours sur sept, 119, numéro d'urgence pour la protection des enfants, 115 pour l'héber-

gement d'urgence. SMS au 114 pour les victimes et témoins dans des situations d'urgence. 02 31 35 92 22, Mission de protection des familles de la gendarmerie (MPF) 14.

Sanofi : le sujet à l'Assemblée nationale

La filiale du laboratoire qui produit le Doliprane à Lisieux doit être vendue. Le sujet a été soulevé lors des questions au gouvernement.

Des bords politiques différents, mais surtout la même inquiétude. Hier, sur les bancs de l'Assemblée nationale, plusieurs députés ont interpellé le gouvernement sur la vente d'Opella. Cette filiale de Sanofi gère la commercialisation des produits grand public, dont le Doliprane. Or, Sanofi a annoncé début octobre son intention de vendre Opella au fonds américain CO & R.

De quoi éveiller des craintes concernant la souveraineté sanitaire nationale et la pérennité des emplois dans les usines de Compiègne (Oise) et de Lisieux. « Ce territoire a le soutien d'entreprises rentables rachetées puis fermées, qui sont autant de drames sociaux et familiaux : Wonder, Physorol, Moutineux ou encore Sidel », a insisté Jérôme Patrin, Laillus, député de la 3^e circonscription du Calvados (Lisieux-Falaise). Pouvez-vous nous garantir que les emplois seront maintenus, que les sites industriels et la production de Doliprane restent bien sur notre territoire sur le long terme ? »

Réponse d'Antoine Armand, ministre de l'Économie : « Cette vente inter-



Le Doliprane sort chaque jour de l'usine de LISIEUX. (Photo: Marie-Dominique France)

ge. Nous avons demandé des engagements précis et fermes sur l'emploi et sur l'impératif industriel à Lisieux et Compiègne. Pour que ces engagements soient tenus, nous sommes prêts à demander des sanctions et l'étude d'une prise de participation. » Avant d'annoncer : « J'ai lancé aujourd'hui un bilan exhaustif sur l'ensemble des dispositifs de soutien public dont a bénéficié Sanofi ces dix dernières années. »

Lundi, le ministre a rencontré les salariés et représentants syndicaux à Lisieux (Ouest-France d'Info).

Lucas LARCHER.

14 nov. 2024

L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION

Partenaire

S'APPELER CRÉDIT AGRICOLE

Les collégiens sensibilisés aux inégalités de genre

Thury-Harcourt-le-Hom (Thury-Harcourt) — Du 3 au 7 mars, le collège Roger-Bellair a mis en place une semaine de promotion de l'égalité et des droits des femmes.

En lien avec la journée internationale pour les droits des femmes, chaque 8 mars, le collège Roger-Bellair de Thury-Harcourt-le-Hom, a voulu marquer les esprits, notamment des élèves de 4^e. Du 3 au 7 mars, plusieurs actions ont été coordonnées par l'établissement.

Exposition, échanges et jeu

« Depuis le début de la semaine, tous les élèves de 4^e ont eu un temps dédié, avec leur professeur, à la visite de l'exposition *Ceci n'est pas un fait divers*, prêtée par le collectif Osez le féminisme ! 14 », indique Emmanuel Tirard, principal adjoint. En 19 panneaux, beaucoup de thèmes sont abordés : « *Inspiré du tableau de Magritte, La trahison des images*, légendé *Ceci n'est pas une pipe*, des photos reprennent des objets du quotidien pour communiquer les chiffres des violences, mais aussi parler des agresseurs et des conséquences que leurs actes ont sur le quotidien des femmes et des filles. »

Les violences sexuelles, sexistes, racistes, religieuses ou de genre peuvent tout autant être verbales que physiques. Avec des bénévoles de



Séverine Lelong et Marie-Christine Kerpédron, bénévoles de l'association Osez le féminisme !, échantent avec deux classes de 4^e du collège Roger-Bellair de Thury-Harcourt-le-Hom. (Photo: Ouest-France)

l'association Osez le féminisme ! les élèves ont commencé par réagir sur les violences conjugales : « J'ai été choqué qu'une femme enceinte a été tabassée par son mari. »

Face aux inégalités salariales, ils ont poursuivi : « Les femmes travaillent tout autant que les hommes, elles devraient avoir le même salai-

re ! Pourquoi elles ne portent pas plainte ? »

Repérer le sexisme au quotidien

« Le jeu *C'est cliché, les stéréotypes de genre*, nous a été prêté, cette semaine, par le réseau Canopée, indique M. Roland, professeur docu-

mentaliste. Globalement, les élèves sont d'accord qu'il y a une inégalité entre les hommes et les femmes. Mais au quotidien, ils ne repèrent pas vraiment les moments où cela se traduit en actes. »

Les lieux où cela se manifesterait le plus, dans les établissements scolaires, restent le terrain de foot et la cour : « aux récréations, la répartition dans l'espace est très genrée, avec les filles en périphérie et les garçons jouant au ballon », constate Emmanuel Tirard.

Ainsi le collège a décidé que « le 7 mars, les terrains de foot étaient réservés aux filles ». De plus, le camion des femmes était présent, ce même jour, pour échanger avec deux bénévoles.

Cette semaine thématique est amenée à se renouveler les prochaines années.

Victimes de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez contacter le 3919. Victime de harcèlement en ligne, vous pouvez contacter le 3018. Pour toute question sur la sexualité, la contraception ou l'IVG, vous pouvez contacter le Planning familial au 0800 08 11 11.

Ouest France le 10/3/25

Le Parcours de Sortie de Prostitution

Le 13 avril 2016, parution d'une loi qui renforce la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées. Cette loi reconnaît le nécessaire travail d'accompagnement et va nous renforcer dans cette mission. En 2017, l'association Itinéraires a obtenu l'agrément préfectoral dans le cadre du parcours de sortie de prostitution.

En novembre 2017, l'association ITINERAIRES et plus précisément le SAAS a obtenu l'agrément préfectoral pour assurer les parcours de sortie de prostitution suite à la loi du 13 avril 2016.

Cet accompagnement a pour but d'aider les personnes qui le souhaitent à s'extraire du milieu prostitutionnel. D'une durée maximale de 24 mois (6 mois renouvelables 4 fois), cet accompagnement doit permettre une insertion sociale et professionnelle. Les personnes autorisées à entrer dans ce parcours, suite au passage de leur dossier en commission, bénéficient d'une APS et d'une aide financière mensuelle de 330 €.

En 2024, **10** femmes ont pu bénéficier de ce parcours.

Point sur les situations en 2024

- Madame J. : née le 06 février 2001

Madame J. est née à Bénin City, à Edo. Madame a une petite sœur et un petit frère. Son père est décédé soudainement et la famille s'est retrouvée en grande difficulté financière. La famille a déménagé au village de Okohuo. Une vieille dame surnommée « grandma » les aidait à subvenir à leurs besoins alimentaires en leur donnant les récoltes de son terrain. Cette femme avait une fille prénommée P. qui vivait en France. Cette dernière est venue les voir et a proposé à Madame J. de venir en France travailler pour elle dans son restaurant pendant deux ans, qu'elle enverrait de l'argent à sa famille et qu'elle pourrait se construire un avenir en France et étudier. La mère de Madame la supplia de partir et Madame J. accepta pour sa mère. Madame a effectué un long voyage en passant par plusieurs pays et différentes villes. Madame a compris qu'elle allait être prostituée en Europe car les hommes qui la surveillaient lui avait dit qu'elle n'allait pas travailler dans un restaurant mais dans la rue.

Madame a été hébergée chez P. et son mari dans un appartement situé sur Caen. Appartement dans lequel Madame a été victime de viol et a subi beaucoup de violences. Madame est tombée en dépression et a fait une tentative de suicide. Madame s'est retrouvée hospitalisée au CHU de Caen et a été mise en lien avec notre service. Elle se sentait beaucoup mieux et est sortie de l'hôpital. Madame a dit à P. qu'elle voulait arrêter la prostitution. Cette dernière a refusé et a blessé Madame J. avec un couteau. Madame J. n'a plus eu de nouvelles jusqu'en 2020. Puis, P. a souhaité que Madame retourne dans la rue, ce qu'elle a refusé. P. s'est vengée et la mère de Madame a été agressée au Nigeria et son oncle a été tué. Madame est retournée travailler dans la rue craignant les menaces de mort sur sa famille.

Madame est entrée dans le PSP en juin 2023. Depuis, elle a obtenu un titre de séjour au titre de la traite des êtres humains. Elle bénéficie du PSP pour tout l'accompagnement socio professionnel.

Madame est hébergée à l'HUDC ADOMA. Elle a signé a contrat en tant qu'apprentie avec ACSEA Formation en tant qu'ADV (assistante de vie aux familles) en alternance. Madame travaille avec Age d'Or et a signé un contrat en alternance en Septembre 2024 jusqu'au 10/04/2026.

Madame est dans l'attente d'une proposition de logement avec le CLLAJ via une IML. Madame arrivera au terme de son PSP en 2025.

- Madame I. : née le 10 Février 1994

Mme I. est suivie par le SAAS depuis le 12/01/2021 dans le cadre de l'urgence pour répondre à ses besoins primaires et un soutien administratif ponctuel.

Madame vivait dans le village Abbi, au Nigeria, avec ses parents et ses 5 frères et sœurs.

En raison de la pauvreté de la famille, les sœurs de Madame ont été mariées jeunes à des hommes beaucoup plus âgés pour ne plus être à la charge de la famille.

En 2015, un sorcier vaudou du village a choisi Madame pour épouse, il était âgé et avait déjà plusieurs épouses. La famille a refusé le mariage.

Madame a donc été envoyée chez sa tante à Benin City. Le couple a maltraité Madame, sans ni la nourrir, ni l'abriter.

Un jour de février 2016, Madame a rencontré un client régulier qui lui a proposé de quitter le pays et de tout arranger pour elle en la mettant en contact avec une femme actuellement à l'étranger prénommé H. Madame a accepté se sentant dans une situation sans issue.

Madame a pris le bus jusqu'à la frontière du Niger avec d'autres femmes. Le trajet a été long et pénible. Madame a subi des viols et des violences durant ce voyage.

Madame est restée environ 6 mois en Lybie.

Madame et d'autres femmes ont été vendues plusieurs fois pour demander une rançon à H. Cette dernière aurait fini par payer la rançon et Mme I. et plusieurs autres filles ont été envoyées 3 mois se prostituer dans un hôtel.

Les femmes ont été emmenées sur la côte pour embarquer sur un canot pneumatique.

Madame est arrivée en Sicile puis à Gênes, en Italie et enfin, Madame a été emmenée en Autriche où elle a rencontré H. pour la première fois. A la demande de H., Madame a déposé une demande de régularisation en Autriche. Elle est restée un mois dans un camp de réfugiés avant d'être emmenée par H. dans un appartement à Salzbourg. Madame a commencé à travailler dans les clubs de la ville en tant que prostituée toujours sous l'influence de H. qui lui prenait tout son argent. Madame est restée 1 an avant que H. ne lui demande de quitter le pays car elle avait des problèmes avec la justice autrichienne.

Madame a pris un train pour Caen en 2017 accompagnée par un homme de H.

Madame a commencé la prostitution le premier jour de son arrivée.

Elle a été hébergée par des compatriotes pendant 1 an avant d'entrer en CADA.

Suite au refus de l'OFPPA en Décembre 2018, Madame a fait une tentative de suicide. Madame vivait en parallèle de la violence conjugale dans son couple ce qui a justifié un

transfert vers le CADA de St Lô début 2019. Madame a été hospitalisée à plusieurs reprises au Bon Sauveur. Un suivi psychologique et psychiatrique a pu se mettre en place.
Après avoir été débouté de son recours, Madame est revenue sur Caen en Décembre 2020.

Madame arrête la prostitution en Mai 2022.

Aujourd'hui, Madame prend des cours de français avec FAIR et est hébergée par une compatriote proche de la gare.

Elle bénéficie d'une prise en charge régulière à l'EPSM de Caen.

Après un passage en commission le 15/12/2022 avec un accord d'entrée dans le PSP, Madame a obtenu une APS valable du 02 mars 2023 au 11 Juillet 2023 (moins de 6 mois).

Madame a validé une formation de 8 mois aux savoirs essentiels en français. Madame est maintenant bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Madame loue un studio meublé rue d'Auge avec un bailleur privé.

Le parcours de sortie de prostitution n'a pas été renouvelé lors de la commission du mois de Septembre 2024. Madame ne fait plus partie du PSP.

- [Madame A. née le 14 février 1997](#)

Originaire du Nigéria, Madame A. est âgée de 27 ans et est mère de deux enfants âgés de 5 ans et 3 ans. Elle exerce seule l'autorité parentale auprès de ses deux enfants. La famille est hébergée au sein d'un logement diffus du CHRS.

Madame a été orientée au CHRS Janine VAN DAELE le 05/05/2019 via le dispositif national AC'SE en tant que victime de la traite des êtres humains. (Cf Dispositif AC'SE)

Madame A. est arrivée en France via un réseau d'exploitation en Juin 2018, après une période d'exploitation en Italie, elle a fui l'Italie et a été accompagnée par l'association : l'amicale du Nid à Marseille. Madame A. a déposé plainte contre son réseau d'exploitation, elle a obtenu un récépissé dans le cadre du L324-1, valable du 09/03/2022 au 28/09/2022. Son dépôt de plainte n'a pas abouti, les exploitants n'ont pas été interpellé.

Madame est passée en commission parcours de sortie de prostitution en Juillet 2022, un accord lui a été donné mais elle n'avait pas de passeport pour la délivrance de son APS.

Elle a donc effectué les démarches auprès de son ambassade pour la délivrance de son passeport qu'elle a obtenu en Août 2022.

Elle est de nouveau passée en commission le 15 Décembre 2022, avec un accord de Monsieur le préfet le 12 Janvier 2023.

Madame A. a déposé sa demande via démarches simplifiées le 25 Janvier 2023, elle a reçu un accord le 02 Mars 2023. Au 20 Mars 2023, Madame A. est toujours dans l'attente de son APS. Ce qui bloque sa situation professionnelle. Elle est convoquée le 27 Mars 2023, son APS est valable jusqu'au 26 Juin 2023.

Suite à la commission du 15 Juin 2023, avec un accord de Monsieur le préfet le 11 Juillet 2023, Madame A. a déposé sa demande via démarches simplifiées le 19 Juillet 2023, un accord lui est donné le 02 Août 2023, elle est convoquée le 29 Septembre 2023 au bureau du séjour afin de retirer son APS valable jusqu'au 28/03/2024.

Dès l'obtention de son APS, Madame A. a débuté une formation de remise à niveau en langue française rémunérée à l'EPE d'Hérouville Saint Clair qui s'est déroulée entre avril et septembre 2023. Madame a progressé dans son apprentissage de la langue française et a consolidé ses acquis.

De septembre à octobre 2023, Madame A. a poursuivi son insertion professionnelle, elle a entamé une deuxième formation « Action sectorielle : Hygiène Propreté Stérilisation » auprès d'ACSEA Formation. Elle poursuit son parcours et démarre une formation qualifiante en novembre 2023, à temps plein, auprès d'ACSEA Formation en tant qu'agent du service hospitalier. Elle se terminera en avril 2024.

Madame a effectué plusieurs stages et des remplacements au CHU de Caen. Satisfait de son travail et de son implication, le CHU souhaite lui proposer un contrat de travail.

Nous continuons notre accompagnement afin de permettre à Madame de poursuivre son parcours à terme.

- Madame O. : née le 07 Mars 1986

Madame est suivie par le SAAS depuis le mois de Septembre 2022. Madame a été orientée par la Maraude de l'EPSM. Madame est actuellement domiciliée à l'ASTI et hébergée chez des tiers à Caen.

Faute d'autres ressources pour vivre, Madame a continué de se prostituer.

Son dossier n'a pas pu être présenté rapidement car Madame ne disposait pas de tous les documents nécessaires. Nous avons accompagné Madame dans ses démarches administratives pour pouvoir la présenter à la commission de Juin 2023.

Madame O. a pu entrer dans le PSP en Juin 2023.

Madame est en formation à l'EPE et espère trouver un emploi après avoir affiné son projet professionnel.

Madame arrivera à la fin de son PSP en 2025.

- Madame O. : née le 20 Mai 1990

Madame a été rencontrée par le SAAS en Juillet 2022.

Nous avons présenté le dossier de Madame à la commission de juin 2023 pour une entrée en PSP.

Madame a été orientée par l'association ACTES.

Madame bénéficie du PSP depuis le mois de Juin 2023.

Elle a fait la formation aux savoirs essentiels en Français avec l'ENEFA.

Madame étant couturière au Nigéria, elle souhaite poursuivre sur ce métier pour son projet professionnel en France.

Madame souhaitait aborder un projet de formation, malheureusement il n'y a actuellement aucune formation sur Caen en couture. La formation est complète, ils vont revenir vers Madame quand il y aura une place de disponible.

Madame a été présentée pour la Préparation Opérationnelle à l'Embauche (POE) (400 heures de formation en interne dans une entreprise puis signature d'un CDI). Son CV a été remis à Normandie Couture (Bourguébus) et Etablissements Thierry à Iffs par France Travail afin de pouvoir démarrer la POE après des tests techniques sur machine.

Madame a un stage en couture qu'elle a trouvé grâce à l'aide d'une personne qui travaille au Bazarnaom.

Madame arrivera à la fin de son PSP en 2025.

- Madame O. : née le 27 Mai 1994

2020 : Madame O. quitte Nancy pour venir sur Caen et être hébergée trois jours chez Mama Destiny.

Madame O. a trouvé une chambre à louer. Elle a rencontré des filles nigérianes et leur a demandé où elle pouvait travailler à Caen pour payer son loyer et c'est ainsi que Madame O. s'est retrouvée prostituée sur la presqu'île.

En Juillet 2022, Madame O. s'est faite agressée par un client. Elle a décidé d'arrêter la prostitution. Madame O. dit qu'elle était épuisée tant physiquement que psychologiquement.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP. Madame est en formation à l'ENEFA (savoirs essentiels en français), elle a un stage à réaliser qu'elle effectue en tant qu'agent d'entretien à Colombelles. Madame souhaite améliorer son niveau de français afin de trouver plus facilement du travail. De Mai 2024 à Août 2024, Madame a eu différents contrats de travail en tant que femme de chambre.

Madame effectue un contrat de professionnalisation avec GEIQ PEPS en tant qu'agent de service confirmé de propreté avec la qualification professionnelle AS ASC A. Madame a passé son diplôme et attend les résultats.

Madame avait fait un recours avec l'aide de son avocate pour sa demande d'asile. Madame a obtenu le statut de réfugié et attend la délivrance de son titre de séjour de dix ans. Madame arrivera à la fin de son PSP en 2025.

- Madame R. : née le 30/10/1985

Madame se sentait en insécurité en Colombie avec ses deux filles. Le 25/12/2019, la famille arrive à l'aéroport de Paris. Madame trouve de l'aide en mettant une annonce sur les réseaux sociaux. Un homme venant de Perpignan se propose de venir les chercher et de les héberger. Néanmoins, cet homme a très vite demandé en retour une relation amoureuse. Madame a refusé. Ce monsieur a enfermé dans sa cave Madame et ses deux filles durant trois mois. Mars 2020, Madame verbalise auprès de Monsieur qu'elle va mourir si elle continue d'être enfermée avec ses filles et le supplie de la laisser partir, qu'elle a trouvé quelqu'un pour venir la chercher. L'homme libère la famille.

Le Monsieur qui vient chercher Madame et ses filles informe la police de Lisieux de la situation de Madame. Madame et ses filles sont hébergées chez cet homme le temps de trouver une autre solution. Madame obtient en Mai 2020 un rendez-vous avec FTDA. La

famille est hébergée par le 115. Cependant, Madame verbalise qu'il y a beaucoup de violences au foyer et le médecin traitant alerte sur l'état psychologique d'une de ses filles.

Juillet 2020, Madame et ses filles sont hébergées par l'association 2 choses lune.

Octobre 2020, Madame fait du ménage chez des particuliers et évoque ses difficultés financières. Un de ses clients lui donne des informations sur le fait d'être « sexe modèle » par internet. Madame commencera la prostitution sur internet en Mars 2021.

Janvier 2021, la famille déménage dans un appartement à Colombelles en étant accompagnée par ADOMA.

Octobre 2021, Madame a une relation amoureuse avec l'un de ses clients, Monsieur V. et Madame se marient au mois d'avril 2022.

Juin 2022, son mari la prostitue au domicile conjugal et récupère l'argent des clients. Madame déposera plainte en décembre 2022.

Janvier 2023, Madame et les filles sont hébergées à Hérouville St Clair par la dentiste de Madame jusqu'au mois de Mars 2023.

Madame a sollicité notre service le 24/04/2023 pour que nous puissions lui présenter le PSP. Depuis cette rencontre, Madame a mis tout en œuvre pour réunir les documents demandés. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame a pu s'inscrire à France Travail et trouver un emploi.

Madame est en CDI avec la société D. en tant qu'auxiliaire de vie pour un contrat de 110 heures. Madame est également inscrite à l'Université de Caen pour passer son diplôme approfondi de langue française (DALF).

Madame se rend à l'auto-école pour les leçons de code.

Madame est locataire d'un studio et vit avec ses deux filles scolarisées à Colombelles.

Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

Lors de la commission du 26/04/2024, le parcours de sortie de prostitution n'a pas été renouvelé. Madame ne fait plus partie du PSP.

- Madame J. : née le 18 avril 1994

Madame J. s'est présentée au SAAS le 28/03/2023 pour une présentation du PSP. Madame a été orientée par Madame M., travailleuse sociale au PAPSP.

2014 : Madame J. vit à Benin City avec son père, ses 3 sœurs et son frère. Durant l'année 2014, Madame est victime de plusieurs viols. Suite à ces agressions sexuelles, Madame tombe enceinte et donne naissance à sa fille le 27/04/2014. 2015 Madame souhaite quitter Benin City car ce qu'elle a vécu est trop douloureux. Madame rencontre une femme, Madame J., qui est touchée par son histoire et lui dit qu'elle va l'aider à quitter la ville. Elle lui propose de partir en Europe pour avoir de meilleures conditions de vie et un travail qui lui rapportera beaucoup d'argent, argent qu'elle pourra envoyer pour répondre aux besoins de sa famille.

Juin 2015 : Madame J. quitte la ville et part en bus, d'autres femmes sont présentes. Madame verbalise qu'elle a fait énormément de route et a traversé plusieurs villes avant d'arriver en Libye. Madame est restée un mois en Libye. Madame a été violée de nombreuses fois et si elle ne se laissait pas faire, elle était menacée par une arme. Madame a été frappée plusieurs fois sur différentes parties du corps également. Madame verbalise qu'il y avait beaucoup de violences en Libye.

Au mois de Juillet 2015, Madame J. monte dans un bateau qui l'emmènera dans un foyer à Tripoli. Il y a également beaucoup de violences, d'agressions sexuelles. Madame voit mourir des personnes dont des femmes enceintes. Madame relate que les conditions étaient extrêmement précaires, elle avait du pain et de l'eau pour repas.

Madame J. appelle Madame J. en lui relatant les horreurs qu'elle vit et lui indique qu'elle veut rentrer, qu'elle ne peut pas rester là. Madame J. lui répond que ce n'est pas possible, que le voyage a été financé.

Un autre bateau part au mois d'Août vers l'Italie. Madame J. verbalise que ce voyage a été très difficile car de l'eau entrainait dans le bateau, il y avait beaucoup d'agitations et peu de sécurité. Madame a assisté à plusieurs décès par noyade et violences.

Une fois descendue du bateau, Madame a bénéficié du 115 en Italie, à Lampedusa pour quelques jours. Puis, elle reprend le bateau direction Padova pour 2 jours, avant d'arriver chez Madame J., qui lui avait expliqué au téléphone qu'elle vivrait à Barcelone chez elle et qu'elle l'attendait.

Madame a habité 4 ans à Barcelone. Madame J. l'a prostituée dans un club. Madame J. devait lui donner 200 euros pour l'héberger chez elle, elle dormait au sol dans une pièce.

Madame J. est tombée enceinte mais n'a pas eu le droit de se rendre dans un hôpital pour avorter car Madame J. avait peur que Madame J. raconte ce qu'elle vivait à une assistante de service social. Par conséquent, c'est Madame J. qui s'est occupée de l'avortement et a obtenu des médicaments pour cela.

Madame J. était très mal et une des femmes du club l'avait remarqué. Madame J. a pu se confier à cette personne. Cette dernière a proposé de lui payer le voyage jusqu'à Paris et qu'elle pourrait être hébergée par une amie.

Madame J. accepte et quitte Barcelone, sans prévenir Madame J. Madame est hébergée quelques temps à Paris mais elle ne peut pas y rester sur du long terme. L'hébergeant lui trouve une solution chez une amie à Caen. Madame J. arrive à Caen 2019. Elle est hébergée chez une femme qui se prostitue sur la presqu'île. Madame J. se prostitue de nouveau car Madame J. réclame de l'argent et menace sa famille. Madame J. a donné 15 000 euros sur les 40 000 euros que Madame J. réclame.

Madame a arrêté la prostitution au mois de Mai 2023.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame s'est inscrite à France travail et a des cours de français.

Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

Le parcours de sortie de prostitution n'a pas été renouvelé lors de la commission du mois de Septembre 2024. Madame ne fait plus partie du PSP.

- Madame S. née le 20 avril 1994

Madame S. a été orientée par Madame B., bénévole de l'association ACTES. Madame s'est présentée le 13/01/2023 pour une présentation du PSP et un accompagnement social.

Madame vivait à Bénin City avec ses parents et ses 4 frères et sa sœur. Madame est la fille aînée.

Ses parents travaillaient dans une ferme pour subvenir aux besoins de la famille. Madame aidait ses parents après l'école. Néanmoins, à l'âge de 16 ans, par manque d'argent, Madame doit interrompre sa scolarité.

Madame rencontre une certaine Rita. Cette femme lui propose de la former et de la faire travailler dans son salon de coiffure. Madame y reste 3 années.

Dans le cadre de son travail, Madame coiffe une cliente régulière du nom de Madame O. Cette dernière dit à Madame S. qu'elle a une surprise pour elle, qu'un bus va venir les chercher.

Juin 2016 : le bus fait le trajet jusqu'à Agbor. Puis, un autre bus les emmène jusqu'en Libye. Madame traverse plusieurs endroits : Abuja, Kano, Agades, le désert et Tripoli.

Juillet 2016 : Madame verbalise qu'il y a énormément de violences physiques et sexuelles en Libye. Elle reste un mois à « green garage » en Libye.

Août 2016 : un bateau gonflable vient les chercher pour partir en Italie. Des hommes sont armés, il y a beaucoup de viols sur le bateau. Un bateau de sauvetage leur vient en aide. Le 01/09/2016, le bateau arrive en Sicile, Madame est aidée par la Croix Rouge pour être dans un foyer à Turino. Cependant, un homme est envoyé par Madame O., Monsieur B. pour venir la chercher. Elle reste trois jours chez lui et il la dépose à un endroit avec un téléphone. Un camping-car vient la récupérer, Madame arrive à Paris et un autre homme du nom de N. vient la chercher à la gare du Nord. Elle reste 4 jours chez cet homme et est mise dans le train par la suite direction Caen pour être accueillie dans la maison de Monsieur T.

Madame se retrouve très rapidement à dormir dehors et dans le tram. Monsieur T. la met dehors puisqu'elle refuse d'avoir des rapports sexuels. Madame reçoit des appels de Madame O. et Monsieur N. qui lui expliquent qu'il faut qu'elle se prostitue et accepte d'avoir des rapports sexuels avec Monsieur T. Madame continue de refuser et de se maintenir dehors. Une femme nigériane vient à sa rencontre un soir et lui propose de se prostituer. Madame O. menace Madame S. et lui réclame de l'argent. Madame S. a peur pour sa famille et n'a aucune ressource, elle finit par accepter et la femme nigériane lui montre la place où elle peut se prostituer.

Lorsque la COVID est arrivée, Madame S. s'est retrouvée en difficultés et n'a pas pu donner de l'argent à Madame O. jusqu'en Mai 2021. Sa famille a été forcée de déménager à deux reprises, suite à plusieurs menaces de mort.

Décembre 2022 : Madame S. arrête la prostitution et verbalise qu'elle est épuisée tant physiquement que psychologiquement.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame est inscrite à France travail et a des cours de français. Madame a suivi des cours de français à l'ASTI 14 les mercredis et a été bénévole au Secours Populaire.

Madame est entrée en formation au mois de Mars 2024 avec le GRETA, formation qui s'est terminée le 30/09/2024. Madame a obtenu son diplôme de compétence en langue française.

Madame a entamé une nouvelle formation avec des stages à effectuer pour découvrir différents métiers. Cette formation se termine débute Août 2025.

Madame arrivera à la fin de son PSP en 2025.

- Madame OS. Née le 17/02/1995

Notre première rencontre avec Madame OS. a eu lieu le 11/02/2022, sur l'orientation de l'intervenante sociale du PAPSP de l'EPSM de Caen.

Madame était en situation de prostitution sur Nantes de 2017 à décembre 2021, où elle était accompagnée par l'association PALOMA. Madame OS. est restée sur Nantes de 2017 à décembre 2021. Durant cette période, Mme OS. a subi plusieurs agressions. On lui a arraché des cheveux et on l'a frappée plusieurs fois au visage. Elle a en encore la cicatrice sous les yeux. On lui a volé son argent à plusieurs reprises. Elle a été victime de violences sexuelles sous contrainte.

Lorsqu'elle a pris la décision d'arrêter la prostitution, elle s'est rappelée qu'elle avait fréquenté au Nigéria un homme qui vivait à présent en France, sur Caen. Madame OS. a accepté la proposition d'hébergement de cet ami, qui deviendra ensuite son petit-ami et père de son futur enfant.

Au bout de quelques mois, des tensions sont apparues au sein du couple. Madame OS. craignait d'être à la rue et de devoir à nouveau se prostituer, tout en se sachant enceinte si elle se séparait.

Madame OS. s'est ainsi rapprochée du PAPSP par le biais de l'association PALOMA de Nantes puis vers le SAAS de l'association Itinéraires afin de rechercher une solution d'hébergement plus satisfaisante.

Des nuitées d'hôtel ont pu être sollicitées sur financement de la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental.

La candidature de Madame OS. pour une entrée en PSP a reçu un avis favorable lors de la commission du 04.12.2023.

La situation de Madame OS. évolue favorablement depuis son entrée en PSP. Elle dispose à présent d'une carte de séjour pluriannuelle au titre de parent d'enfant bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Madame OS. a satisfait aux examens d'évaluation de niveau de français demandés par l'OFII. En lien avec France Travail reste dans l'attente d'une entrée au sein d'un organisme de formation afin de bénéficier d'un apprentissage approfondi.

Madame OS. a été enchantée de participer à l'atelier organisé en lien avec la Cravate Solidaire sur notre service en avril 2024.

Son enfant est inscrit en crèche et Madame OS. bénéficie ainsi de conseils avisés afin de l'accompagner au mieux dans les soins à prodiguer.

Madame OS. a souhaité se maintenir dans le PSP tout au long de cette année 2024 et a pu exprimer son besoin d'être soutenue dans son cheminement de reconstruction.

Nous voyons Madame OS. s'épanouir et gagner en confiance en elle. Elle se projette avec sérieux dans un avenir plus serein pour elle et son enfant.

Madame arrivera à la fin de son PSP en 2025.

Après plusieurs années d'existence, nous faisons le constat que ce dispositif apporte une réponse adaptée au public concerné. Toutefois, il reste essentiel de maintenir un lien étroit avec les services de la préfecture afin que la délivrance des APS soit réalisée dans les meilleurs délais et ainsi éviter les ruptures de droit au séjour et par conséquent le maintien en emploi.

Par ailleurs, les conditions d'hébergement d'urgence précarisent la situation des personnes accompagnées et la délivrance d'une APS ne permet pas aux bailleurs de se positionner sur les dossiers présentés.

L'absence d'un titre de séjour peut également fragiliser un parcours d'insertion professionnelle faute de perspective à long terme quant à la régularité du séjour en France.

Dispositif de protection

AC'SE

Le CHRS insertion Janine VAN DAELE accueille des femmes majeures avec ou sans enfant en situation de violence, sans hébergement en situation précaire et / ou de rupture conjugale familiale et sociale.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE, accueille et accompagne dans ses effectifs 2 ménages dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et de protection de victimes de la traite des êtres humains. Les conflits internationaux et leurs répercussions nous rappellent que cette réalité de traite est très présente dans le monde et s'amplifie en Europe.

- Madame E.

Madame est originaire du Nigéria. Elle a trois enfants.

La famille nous a été orientée par l'Association « RUELLE » de Bordeaux dans le cadre du dispositif AC.SE afin de pouvoir bénéficier d'une mesure d'éloignement et être protégée. Elle a été accueillie au CHRS en Juin 2022 et est sortie du dispositif AC.SE en Avril 2024.

Situation administrative

Madame bénéficie à ce jour d'un titre de séjour valable jusqu'en septembre 2025. Elle bénéficie d'une couverture sociale, et a ouvert ses droits auprès de la CAF.

Insertion sociale et professionnelle

Madame a signé son contrat d'intégration républicain et a terminé sa formation civique.

Dans ce cadre, elle a entamé une autre formation linguistique avec l'OFII d'une durée de 200 heures qui s'est terminée en Juin 2024.

A ce jour, Madame est positionnée sur une formation linguistique « savoirs essentiels » avec ENEFA dans le but de consolider ses acquis en langue française qui se termine au mois de juillet 2025. Madame a participé aux ateliers AAVA cuisine. Madame est inscrite à France travail, elle souhaite par la suite travailler dans le secteur de la restauration.

Insertion en lien avec le logement

Madame est autonome dans la gestion de soin quotidien et de son budget. Son logement est investi et propre. Madame est dans l'attente d'une attribution logement.

- Madame M.

Madame est originaire d'Algérie. Elle a deux filles, âgées de 14 ans et 4 ans. La famille était accompagnée par l'Association « le comité contre l'esclavage moderne » suite aux faits de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dont elles ont été victimes. Le CHRS a été sollicité pour répondre à une situation de danger, et permettre à la famille de s'extraire de l'hébergement de l'exploitante. La famille a été accueillie au sein de l'hébergement collectif sécurisé en Avril 2024.

Démarches judiciaires

Madame a déposé plainte contre son exploitante. L'enquête judiciaire est toujours en cours.

Nous sommes en lien avec l'équipe juridique de CCEM afin de coordonner nos actions. Le dispositif AC.SE continue de soutenir la famille dans ses démarches socio judiciaires.

Accompagnement administratif

Nous avons déposé une demande de titre de séjour en qualité de victime de la traite des êtres humains. Le traitement du dossier a demandé beaucoup de temps, nous avons donc travaillé en collaboration avec AC.SE et la MIFROP afin de faire valoir les droits de Madame.

Madame a obtenu un titre de séjour valable jusqu'en octobre 2025.

Nous avons effectué des démarches auprès de l'ambassade d'Algérie afin que Madame puisse bénéficier d'une carte consulaire et effectuer la demande de renouvellement de son passeport.

Madame bénéficie d'une couverture sociale, elle a ouvert ses droits auprès de la CAF.

Accompagnement autour de la santé

Madame est arrivée au sein du service dans un état de choc post traumatique. Nous nous sommes rapprochés de l'unité de psycho trauma de l'EPSM. Madame a commencé un suivi en psychiatrie. Madame a entamé un suivi dentaire pour elle et ses filles.

Accompagnement autour du logement

La famille a accédé au cours de l'année 2024 à un logement diffus. L'appartement est bien entretenu, il est investi et chaleureux.

Depuis l'obtention du titre de séjour, Madame a déposé une demande de logement social auprès de la maison de l'habitat.

Accompagnement autour de la parentalité

Les deux enfants ont également été victimes de la traite et ont manifesté beaucoup d'angoisses, de souffrances.

Très rapidement, un travail a été réalisé sur la demande des enfants et en accord avec Madame, pour renouer les liens avec leur père.

Monsieur qui vit une situation très précaire à Paris, a pu venir à Caen ; nous avons sollicité pendant plusieurs périodes de vacances scolaires la maison de l'appart à Papa pour permettre à la famille, à Monsieur et aux enfants de se retrouver.

Maria est une jeune fille qui exprime beaucoup de mal être. Nous sommes en lien avec l'équipe pédagogique du collège ainsi qu'avec l'ASS et la CPE afin qu'elle puisse poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions. La psychologue de l'association a rencontré la jeune fille et l'a orienté vers la maison des adolescents.

Madame est d'accord pour mettre en place une mesure d'aide éducative.

Nous travaillons autour du projet familial, les enfants exprimant que l'absence de Monsieur au quotidien représente une souffrance. Nous veillons à nous assurer auprès de Madame qu'elle partageait le souhait d'un projet de retour de vie commune, et qu'il ne s'agit pas que d'une réponse aux demandes de ses filles.

Accompagnement autour de l'insertion sociale et professionnelle

Madame a été active au sein du collectif, elle a participé aux différents ateliers proposés par le CHRS. Elle a participé aux ateliers AAVA cuisine. Madame est intervenue en tant que bénévole à l'unité locale de la Croix Rouge, 3 fois par semaine.

Fin 2024, Madame a signé un contrat CDD en tant qu'agent de propreté au sein de l'entreprise SESAME.

- Famille A. et O.

Accueil d'une famille, Madame O., âgée de 29 ans, originaire du Nigéria et Monsieur A. âgé de 31 ans, originaire du Bénin. Le couple a deux enfants, M. âgé de deux ans et demi et M. âgé de d'un an et demi.

Contexte d'arrivée

La famille a été hébergée sur le dispositif « Destiny » de l'association ALC à Toulon le 4/04/2022 en tant que victime de la traite des êtres humains.

La famille nous a été orientée par l'association RUELLE de Bordeaux dans le cadre du dispositif AC.SE afin de pouvoir bénéficier d'une protection, d'un accueil sécurisé et d'un accompagnement spécialisé.

Madame explique être entrée en Italie, puis en Suisse et enfin en France par un réseau de prostitution alors qu'elle cherchait à fuir une situation de danger dans son pays. Sa fragilité et sa pathologie ont accentué sa vulnérabilité. Madame présente des troubles psychiques et est actuellement suivie par un psychiatre, un service spécialisé dans le psycho-traumatisme ainsi qu'un suivi en hôpital de jour. Monsieur a été exploité par le travail à Bordeaux. Ils ont deux enfants. L'ainé a été témoin des violences à l'encontre de ses parents ; il présente un décalage dans le développement de son langage associé à différentes difficultés psycho sociales.

La famille a intégré le CHRS Janine VAN DAELE en Mai 2023, au sein d'un logement diffus.

Démarches judiciaires

La famille a déposé plainte auprès de GILEM : Groupe d'investigation pour la lutte de l'exploitation des migrants. A ce titre, la famille a bénéficié d'un titre de séjour L 425-1 du CESEDA pour les victimes TEH valable jusqu'en juin 2023.

Nous nous sommes mis en lien avec le chef du GILEM afin de collaborer sur les suites des dépôts de plainte, l'exploitant a été arrêté et un juge d'instruction s'est saisi de l'affaire. En lien avec l'association RUELLE (Relais Urbain d'Echange et de lutte contre l'exploitation), nous avons sollicité une avocate afin de se constituer partie civile. L'affaire est toujours en cours.

Démarches administratives

Nous avons accompagné la famille à effectuer le renouvellement de son titre de séjour, elle bénéficie d'un récépissé valable jusqu'en Février 2024.

Madame O. a déposé une demande de réexamen de sa demande d'asile, elle a été reçue le 16/04/2024 à l'OFPPRA. A ce jour, Madame O. a reçu une décision favorable de sa demande d'asile et a été reconnue en qualité de réfugiée.

Dans le même temps, la famille a déposé une demande d'asile pour leur fils en situation de handicap, ils ont également été reçus le 16/04/2024 par l'OFPPRA. L'enfant a reçu la protection subsidiaire.

Au vu de la situation de handicap de l'enfant, une autorisation provisoire de séjour en tant que parent d'enfant malade a été accordée pour une durée d'un an, à ce titre, Monsieur bénéficie d'une autorisation de séjour valable jusqu'au 4/05/2025. Une demande pour motif « Conjoint de réfugiée » est actuellement en cours d'instruction.

Accompagnement en lien avec la santé

Madame O. poursuit son parcours de soin. Elle est toujours suivie au CMP de Caen. L'équipe est en lien avec le service de psycho-traumatisme de l'EPSM. Le dossier MDPH a été validé. Un parcours de soin auprès d'un neurologue a débuté.

La famille a un médecin traitant et les droits CSS sont ouverts.

Accompagnement en lien avec la parentalité

Madame et Monsieur sont très attentifs aux besoins de leurs enfants, et en ce sens, sont en demande d'être soutenus et adhèrent à l'accompagnement proposé. Ils témoignent d'un lien affectif fort.

L'ainé, âgé de 4 ans, a terminé son évaluation au centre de ressource autisme. Il ne peut être scolarisé toute la journée. En lien avec les différents acteurs, nous avons constitué pour lui un dossier MDPH, le dossier a été accepté (droit AESH, aide humaine.)

Un lien a été pris avec le dispositif RSVA « temps de répit », afin de permettre un temps de pause à ses parents.

L'enfant poursuit son suivi orthophonie une fois par semaine ainsi que son accompagnement en pédopsychiatrie, il participe au groupe thérapeutique au sein de l'hôpital de jour à raison de deux fois par semaine.

Concernant le plus jeune garçon, il est âgé de trois ans. Il a rencontré le service de pédopsychiatrie afin d'effectuer une évaluation. Il a débuté un suivi orthophoniste chaque semaine.

Insertion sociale et professionnelle

Monsieur A. a très rapidement trouvé un emploi dans le secteur du nettoyage.

Madame O. s'implique dans le parcours de soin de son fils ainé, il l'accompagne quotidiennement dans la multiplicité de ses prises en charge. Monsieur A. n'est pas en mesure de ce fait de rechercher un travail à temps plein. Pour autant, il reste très mobilisé, il vient d'obtenir le code de la route, et se mobilise au sein des ateliers AVAA proposé par le CHRS.

Madame est suivie par Cap Emploi. Elle a débuté une formation qualifiante sur le dispositif « agent de propreté et d'Hygiène » qui a débuté le 25/09/2024.

Elle participe aussi aux différents ateliers proposés par le CHRS et s'implique dans les différentes actions mises en place.

Situation en lien avec le logement

Le logement est investi et entretenu. La famille est à jour de sa participation à l'hébergement. Une demande de logement social a été déposée auprès de la Maison de l'Habitat.

Accompagnements psychologiques
Et
Groupe de parole

L'association Itinéraires permet depuis janvier 2011 aux femmes reçues tant dans ses structures d'hébergement Source (Caen) et Etape (Lisieux) que d'accueil (SAAS), de bénéficier du soutien par le biais d'entretiens spécifiques réalisés par les psychologues de l'association.

Entretiens de soutien psychologique dans le cadre du PV 72 h

Lors de l'accueil « dans le cadre du protocole violence conjugale », les professionnels des structures d'hébergement indiquent aux personnes accueillies, la possibilité de rencontrer une psychologue salariée de l'association Itinéraires. Elle se déplace sur le lieu de leur hébergement afin de les soutenir dans l'évènement violent qu'elles viennent de subir.

En 2024, 1 personne sur Caen a utilisé de 1 à 3 fois cette possibilité.

Ce qui a permis de :

- Poser les raisons qui les ont conduites à saisir le protocole (mise à la porte – coups physiques qui surviennent après des violences morales, ...),
- D'exprimer leurs peurs, leur incompréhension,
- De s'interroger sur ce qui fait qu'elles en sont arrivées là. Elles ne comprennent pas car elles ont le sentiment de faire attention, de faire ce qu'il faut pour que cela se passe au mieux...
- D'exprimer leur ambivalence,
- De parler de leur conjoint qui a souvent un passé difficile, de leur désir de l'aider et des propositions de soins évoqués ensemble mais souvent refusés par lui,
- De parler de l'alcool qui est un déclencheur de la violence. Elles disent savoir qu'une violence va arriver quand l'alcool est présent et elles parlent des stratégies qu'elles mettent en place pour éviter la violence,
- De parler des enfants présents ou pas dans ce moment de crise. Elles n'ont pas toujours le sentiment que l'enfant puisse être touché par ce climat de tension (elle l'isole dans leur chambre, elle le protège, le contient dans leurs bras, ...
- D'exprimer un sentiment de honte ou de culpabilité éprouvé,
- D'évoquer ses besoins et prendre conscience qu'ils ont été mis à mal au sein du couple dysfonctionnel,
- Faire l'inventaire de ses propres ressources internes dans un objectif de réassurance et de projection vers l'avenir.

A la fin de l'entretien, la psychologue :

- Propose un autre rendez-vous,
- Donne systématiquement son numéro de téléphone et propose aux personnes reçues la possibilité de rappeler,
- S'informe auprès des équipes sur l'état ou la présence de la personne reçue.

Le soutien psychologique des femmes reçues à l'accueil de jour

En 2024, **53** femmes ont pris contact avec la psychologue pour un premier rendez-vous (*60 en 2023*). A ce chiffre, s'ajoutent **5** femmes qui ont continué le suivi entamé en 2023.

Les travailleurs sociaux de l'accueil de jour proposent systématiquement aux femmes accueillies cette possibilité d'entretien avec une psychologue de l'association.

Cependant, **10** femmes ont pris contact d'elles-mêmes : **2** avaient bénéficié d'un suivi en 2019, **3** en 2022, **5** en 2023.

Prises de rendez-vous

Sur les **58** femmes, **194** rendez-vous ont été honorés et **32** rendez-vous ont été annulés.

2 ne sont pas venues au 1^{er} rendez-vous sollicité :

- **1** a annulé et reporté 4 fois le rendez-vous, ne s'est pas présentée au 5^{ème} sans explication
- **1** n'est pas venue au 1^{er} rendez-vous sans donner d'explication.

Sur les **58** femmes reçues, **14** bénéficiaient d'un suivi psychologique extérieur : **2** en CMP, **11** en libéral.

Ces entretiens psychologiques permettent

- d'identifier les violences subies, leur réalité, leurs impacts psycho-traumatiques et les répercussions sur leur santé (troubles anxieux, dépression, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, effondrement de l'estime de soi, ...),
- de repérer le cycle des violences,
- de comprendre et de donner du sens à leur souffrance en nommant leurs émotions (peur, confusion, honte, culpabilité, impuissance, ...),
- d'analyser les stratégies de l'auteur de violences (isolement, inversion de la culpabilité, climat de peur, ...),
- d'informer les femmes que les symptômes de leur mal être sont les conséquences des violences subies,
- de parler de l'appréhension de la violence à venir qu'elles reconnaissent à la façon dont le compagnon « tourne la clef dans la porte », « marche », « pousse la porte », ..., qui les terrorisent, les sons, les silences sont intégrés et constituent des indices de violence imminente,

- de soutenir la parentalité en amenant les femmes à reconnaître que les enfants manifestent des besoins d'aide,
- d'encourager à repérer la détresse des enfants et à prendre contact avec des CMP :
 - **2** ont commencé un suivi au CCTEF,
 - **1** a pris contact avec le CCTEF ; est en attente d'un 1^{er} rendez-vous,
 - **1** a démarré un suivi à la maison des adolescents,
 - **3** poursuivent le suivi au CMP, **1** au CMPP, **1** avec un psychologue en libéral.

Il est important de poursuivre le soutien à la parentalité dans le cadre des violences conjugales qui induisent des perturbations dans l'exercice de cette parentalité. En introduction du livre de Madame Karen SADLIER « Un défi pour la parentalité », Monsieur Maurice BERGER rappelle que lors de ses consultations en pédopsychiatrie, les enfants les plus violents étaient ceux qui avaient été exposés au spectacle de scènes de violence conjugale, les enfants témoins de la menace sur l'intégrité physique et / ou émotionnelle de la personne qui s'occupe d'eux subissent un impact fort et destructeur.

Nombre d'entretiens par personne

En 2024, **194** entretiens ont été réalisés. Leur nombre a oscillé entre 1 et 15 par personne.

Les femmes, qui souhaitent poursuivre un travail psychothérapeutique, peuvent être soutenues dans leur demande et orientées.

- **3** ont contacté le centre régional psycho-traumatisme Normandie. Elles sont en attente d'un rendez-vous pour entamer une thérapie,
- **1** a engagé un suivi psychothérapeutique à l'UMJ,
- **6** ont continué leur suivi engagé avec un CMP ou en libéral,
- **2** ont commencé un suivi avec un CMP.

Le processus de libération des violences peut être long et il est nécessaire de respecter le rythme et les décisions de la personne.

Ce qui permet de déconstruire l'emprise et de restaurer sa personnalité, c'est la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la production des symptômes, l'identification des violences subies et la stratégie de l'auteur de violences.

Le groupe de parole

Lors du dépôt de l'appel à projet concernant l'ouverture de l'accueil de jour, l'association Itinéraires s'est engagée à mettre en œuvre un groupe de parole. Riche de notre étroite collaboration avec le Planning Familial, nous avons souhaité construire ce groupe avec ce partenaire de proximité. Il y a quelques années le Planning Familial animait des groupes de paroles mais n'a pu poursuivre ce travail faute de participantes. L'ouverture de l'accueil de jour correspond à un réel besoin et un groupe de paroles pour femmes victimes de violence conjugale a démarré le 09 novembre 2015 dans les locaux de l'accueil de jour.

Fondé sur la solidarité, le groupe de paroles permet aux femmes qui y participent de nommer la violence subie, de la faire reconnaître par le groupe et à l'extérieur, de s'appropriier son histoire, d'échanger sur ses émotions.

L'énergie collective qui se dégage du groupe permet à chacune de rompre son isolement, de trouver son propre cheminement et de prendre conscience de sa capacité à agir.

- **Pour quel public**

Etre une femme, séparée du conjoint qui a commis les violences à son encontre, s'engager à être présente sur la totalité des séances.

Il s'agit d'un groupe fermé, il n'y a pas d'entrée en cours. Cette pratique permet de sécuriser ses membres, de renforcer la dynamique des échanges, de faciliter le lien de confiance.

- **Rôle des animatrices**

Le groupe est animé conjointement par une psychologue de l'association Itinéraires et par une animatrice du planning. Leur rôle est de faciliter la parole et les échanges. Les animatrices sollicitent les ressources de chacune des participantes, veillent au fonctionnement correct du groupe. Elles sont garantes du déroulement et de l'horaire des rencontres.

En 2024, la stagiaire psychologue, engagée depuis, comme bénévole de l'association Itinéraires, a maintenu son rôle d'observatrice et chargée de la prise de notes.

- **Entretiens préalables**

Un ou deux entretiens individuels sont nécessaires pour la personne souhaitant intégrer le groupe de parole. Le but pour les animatrices, est d'évaluer leur demande, leurs attentes, de présenter les objectifs du groupe de parole, ses règles de fonctionnement.

Il s'agit aussi pour la participante, d'être au clair sur les objectifs, les limites, les impératifs d'un groupe de parole et de bénéficier d'un temps de réflexion à sa participation. Lors de l'entretien préalable, le calendrier des rencontres prévu est présenté. Ces entretiens sont assurés par la psychologue du SAAS ou par l'animatrice du Planning Familial, en fonction du service que la personne aura sollicité.

- **Périodicité**

En 2024, le groupe de parole s'est réuni une fois toutes les 3 semaines, le lundi de 18h30 à 20h30. A la demande des participantes, le décalage du début de séance de 18h à 18h30 s'est décidé lors de la réunion d'information pour faciliter les disponibilités. La programmation des séances s'organise en fonction du calendrier scolaire.

En **2024**, 5 personnes ont participé au groupe de parole et 10 ateliers ont été réalisés. L'augmentation du nombre de séances de 8 à 10 fait suite au retour d'expériences du groupe de l'année précédente.

Chaque participante s'est engagée sur l'entièreté de la session qui s'est déroulée du 22 janvier au 1^{er} juillet 2024.

Pour chaque rencontre un canevas ritualisé est envisagé :

- Ouverture de la séance autour d'un café/thé, pour favoriser la convivialité
- Météo du jour : avec quoi arrivez-vous ?
- Activités favorisant l'expression des émotions (photolangage, ateliers « brise-glace »...)
- Activité /discussion à propos d'une thématique (décryptage de la violence conjugale, mécanisme de l'emprise, les émotions, les enfants et la violence dans le couple, la parentalité, la justice, estime de soi...)
- Avec quoi repartez-vous ?

Quelques points forts de l'action :

- La coécriture de la charte de fonctionnement,
- La cordialité et une dynamique positive entre les participantes, favorisant la circulation de la parole,
- L'expression de l'histoire de chacune,
- L'amélioration notable de l'estime de soi, et une meilleure faculté à prendre des décisions pour un mieux-être,
- La sortie du sentiment d'isolement,
- Le groupe de parole identifié comme un lieu ressource : partage d'idées, de lecture...
- La dernière séance/bilan permet de repartir avec des petits mots que chacune a écrit à chacune (« confiture de mots doux »). Elle s'est terminée par le partage d'un temps convivial.

Une des participantes a manqué de disponibilité matérielle et psychique nécessaire à une implication totale dans le groupe. Néanmoins, le travail sur les émotions, l'estime de soi, la sécurisation du groupe (ritualisation du déroulé des séances, confidentialité des échanges...) ont permis de soutenir la cohésion et la dynamique du groupe de parole.

Point à améliorer :

Augmenter le nombre minimum de participantes de 5 à 6 personnes pour maintenir la cohésion et la dynamique de groupe lors de l'absence aux séances d'une ou deux participantes.

Partenariat

Nous tenons à remercier la DDETS et la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité qui soutiennent nos dispositifs de longue date.

Nous tenons également à remercier le bailleur social Inolya qui participe à la création de nouveaux dispositifs de mise à l'abri et d'accompagnement vers et dans le logement.

Enfin, nous tenons à remercier la fondation l'Oréal qui nous apporte un soutien financier dans la réalisation de nos projets de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

- Santé / Accès aux soins

- L'EPSM, l'EMPP
- Les travailleurs sociaux du CHU
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

- Hébergement / Logement

- Le SIAO
- Les foyers d'urgence
- Les foyers d'extrême urgence
- Les CHR
- le centre parentale
- Les bailleurs publics
- Le FSL
- Le SYPLO
- Les bailleurs publics
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Les FJT
- L'AIVS
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Le CPH
- Les résidences sociales

- **Emploi – Formation**

- Pôle Emploi
- La CLI
- Les missions locales
- Les organismes de formation

- **Social**

- Les USDA et CMS
- Les associations caritatives
- La CAF
- Le SAJD
- Le SAO de l'association REVIVRE
- Le SAMU Social 14
- La Chiffo
- Les mairies (bureau des affaires scolaires et sociales)
- La Boussole
- Les CCAS

- **Aide aux victimes**

- La maison de la protection des familles
- les avocats
- AC'SE
- ACJM
- Assistante sociale de l'hôtel de police.

- **Autres partenaires**

- ASTI
- FTDA
- Le SPIP pour la place auteur de violence conjugale

- **Autres institutionnels**

- La FAS
- L'IRTS
- La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
- La DDETS

Perspectives 2025

- Dans la poursuite du Grenelle des violences conjugales, répondre aux appels à projet dans la mise en œuvre des réponses à apporter et principalement en matière d’hébergement d’urgence sécurisant, sécurisé et accompagné. Soutenir et développer la création de nouvelles places d’hébergement avec accompagnement social dédiées aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- Poursuivre notre rôle d’alerte auprès des pouvoirs publics. Nous sommes convaincus que l’ouverture de places d’hébergement d’urgence avec possibilité de mise à l’abri immédiate diminuera nettement les trop nombreux féminicides et les craintes de départ du domicile faute de réponses d’hébergement adaptées aux demandes des femmes reçues.
- Suite à un point fait avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité femmes-hommes concernant le fonctionnement de l’accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences conjugales, nous devons expérimenter l’élargissement des permanences d’accueil jusqu’à 18h du lundi au vendredi. Les financements de la CAF ayant fortement diminués, nous n’avons pas pu mettre en place cette expérimentation sur 2024 mais le sujet reste d’actualité.
- Travailler à la labellisation de notre accueil de jour en lien avec la DRDFE.
- Entretien de notre partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Avec le bailleur social Inolya, nous avons travaillé en 2024 à un nouvel AAP toujours à destination des victimes de violences conjugales mais résidant en milieu rural sur le territoire du Calvados et avons reçu une réponse favorable du FNAVDL. Ce nouveau dispositif « Relèves Toit 2 » sera mis en œuvre courant 2025.
- Poursuivre l’animation des modules de formation réalisés avec différents acteurs, notamment au sein de l’IRTS (2 journées). Une sensibilisation et une prise de conscience est importante dans les lieux de formation à élargir au secteur médical. (Sage-femme, médecins libéraux, PMI...)
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l’accompagnement de ces personnes notamment par le biais des journées inter-institutionnelles organisées en lien avec la DRDFE (moyen indispensable pour assurer une qualité de service).
- Veiller à former les équipes éducatives en matière d’écoute spécialisée auprès des enfants victimes (« *Violences conjugales et enfance : identifier, nommer, communiquer et intervenir* » organisée par la FAS les 15/05 – 16/05 – 01/06 – 02/06 – 23/06 (6 personnes)).

- Poursuivre la formation continue des professionnels en matière d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences
- Travailler la question de la saisine en urgence de structures exerçant le passage de bras sécurisé et sécurisant
- Rester vigilant à l'accueil fait dans les commissariats et gendarmeries. Car malgré l'amélioration, il y a encore des mots qui blessent, des refus de prise de dépôt de plainte. Les équipes restent en lien étroit avec la maison de la protection des familles basée sur Caen ainsi qu'avec l'assistante de service social du commissariat de police de Caen.
- Asseoir le groupe de paroles et poursuivre le partenariat avec le Planning Familial. Nous nous réjouissons dès 2021 du soutien de l'ARS sur ce projet. Soutien qui devrait se poursuivre en 2024.
- En lien avec la déléguée aux droits des femmes, renforcer les liens et initier un partenariat avec le service immigration de la préfecture afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales et d'origine étrangère d'ouvrir des droits au séjour.
- Instaurer une veille juridique sur l'évolution de la législation concernant les violences faites aux femmes (DRDFE, associations, institutions).
- Poursuivre la participation d'Itinéraires à la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.
- Améliorer notre dispositif de recueil de données concernant le public accueilli afin de révéler au mieux et au plus exact l'activité de cette mission et faire émerger les besoins. Le nouveau logiciel, initié en 2024, devrait nous le permettre.
- Faciliter la fluidité des parcours avec l'ensemble des dispositifs existants et ce en lien avec le SIAO (SIAO- 115, CHU FVV...) et rester attentif aux nouveaux APP afin de renforcer les places de mise à l'abri en urgence et les places d'hébergement avec accompagnement.
- Poursuivre la participation d'Itinéraires aux Séminaires AC'SE, et le travail en partenariat réseau avec ses différents acteurs.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.

- Suite à la création de l'association Maison des Femmes de Normandie occidentale, poursuivre les réflexions collectives autour du projet dans le cadre du comité exécutif et engager la recherche de financement.
- Accompagner le déménagement du SAAS dans les locaux de la maison des femmes. Déménagement prévu en 2025.

Les Fiches action

Concernant les fiches action de ces différentes missions, elles sont consultables dans les Rapports d'activité des services concernés.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAP	Appel A Projet
AAVA	Atelier d'Adaptation à la Vie Active
ACJM	Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT	Allocation Logement Temporaire
AMFP	Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ARS	Agence Régionale de Santé
ASH	Aide-Soignant en milieu Hospitalier
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASMAT	ASSistante MATernelle
ASS	Assistant.e de Service Social
ASTI	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement

C

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCTEF	Centre de Consultations Thérapeutique de l'Enfant et de la Famille
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CESEDA	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et dur Droit d'Asile
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIP	Conseiller d'Insertion Professionnel
CLI	Commission d'Information Locale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Conseiller Principal d'Education
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement

D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques

DRDFE	Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
E	
EMPP	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPE	École des Parents et des Éducateurs
EPSM	Établissement Public de Santé Mentale
F	
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d'Asile
FVV	Femmes Victimes de Violences
FVVC	Femmes Victimes de Violences Conjugales
I	
IML	InterMédiation Locative
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ITT	Interruption Temporaire de Travail
J	
JAF	Juge des Affaires Familiales
M	
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
O	
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPROA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
P	
PAPSP	Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PSP	Parcours de Sortie de Prostitution
PV	Protocole Violences
R	
RIP	Relevé d'Informations Préoccupantes
RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
S	
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SYPLO	Système Priorité LOGement
T	
TEH	Traite des Êtres Humains
TGI	Tribunal de Grande Instance

U

UDAF

Union Départementale des Affaires Familiales

UMJ

Unité Médico-Judiciaire

USDA

Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération

V

VIF

Violence Intra Familiale

VV

Victime de Violence

ANNEXES

VOUS ETES VICTIME OU TEMOIN DE
VIOLENCES CONJUGALES
DANS SON LIEU D'ACCUEIL DE JOUR
A CAEN

LE S.A.A.S.

Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

peut recevoir la victime
(seule ou avec ses enfants)

- Se poser, se reposer
- Parler librement
- Comprendre
- Etre conseillée
- Etre orientée

Lundi matin : 10h à 13h Mardi, Jeudi et Vendredi de 10h à 16h Les lundi
après-midi et mercredi sur RDV

Adresse : MDFNO - Association Itinéraires
Bâtiment : tour côte de Nacre - Rez de chaussée
CHU CAEN NORMANDIE
Avenue de la Côte de Nacre - 14033 Caen

☎ 06.08.68.01.74

Ligne bus et tram : 5, 101R, 10, 6A ou le T2



Groupe de parole co-animé
avec le Planning Familial 14

♦ Numéros d'urgence ♦

☎ **17** : Police, pour vous protéger

☎ **115** : pour un hébergement en urgence

☎ **15** : SAMU, pour des soins en urgence

☎ **Votre médecin pour :**

Constater les violences subies

♦ Numéro d'écoute nationale et anonyme : 39 19 ♦



VIOLENCES DE COUPLE, SI ON EN PARLAIT ?

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Groupe dédié aux femmes séparées du conjoint violent



gratuit, anonyme et confidentiel

Une séance toutes les 2 ou 3 semaines. Le lundi de
18h30 à 20h30. De janvier à juillet. A Caen.

Contacts :

Accueil de jour (Association Itinéraires), Caen : 06 08 68 01 74

Planning Familial, Caen : 02 31 82 20 50

Numéro d'écoute national et anonyme : 39 19



LE CAMION DES FEMMES



**ECOUTE ET CONSEILS ITINÉRANTS
GRATUIT, ANONYME ET SANS RDV**

Egalité femmes-hommes, relations
affectives et sexuelles, droits des femmes
et insertion

Rejoignez-nous sur les réseaux et retrouvez
nos planning de permanences dans le
Calvados :



lecamiondesfemmes14



Le Camion des Femmes 14



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES :

3919

Numéro d'écoute national, gratuit
& anonyme victime ou témoin de
violences 24h/7j

SMS 114

Urgence victime ou témoin de
violences

119

Numéro d'urgence pour protéger
les enfants

115

Hébergement d'urgence

02.31.35.92.22

Maison de Protection des
Familles 14 (gendarmerie)

NUMÉROS D'URGENCES :

Gendarmerie 17

Pompier 18

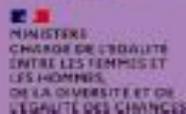
SAMU 15



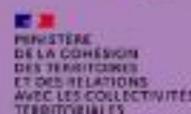
Itinéraires
Calvados



PRÉFET
DU CALVADOS
Christine
Gauthier
Préfecture



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES